

# Rapport de gestion [2018]



**ON!**  
ACCÉLÉRER LES CONNAISSANCES

**UN!**  
REFUSER LES CONVENTIONS

**UN!**  
ALLER DE L'AVANT

**N!**  
ÊTRE VISIONNAIRE

**UN!**  
DONNER SA CHANCE À TOUS

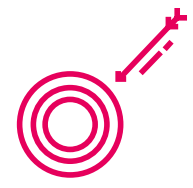
**UN!**  
CRÉER DES INTERACTIONS INÉDITES

**UN!**  
ÊTRE COMBATIF

[www.univ-nantes.fr](http://www.univ-nantes.fr)



UNIVERSITÉ DE NANTES



# [ AVANT PROPOS ]

## L'équilibre budgétaire est assuré pour la 6<sup>e</sup> année consécutive

*« L'Université confirme sa maîtrise budgétaire et termine l'année 2018 avec un résultat positif de 3 M€. La capacité d'autofinancement s'élève à 8,6 M€, ce qui correspond à l'objectif de l'établissement pour assurer la maintenance et le renouvellement de ses petits équipements. »*

Toutefois, le résultat 2018 est obtenu notamment grâce à des produits pour lesquels les charges ne sont pas constatées en 2018 : dotation exceptionnelle « loi ORE/mouvement étudiants », crédits de mise en sécurité. En outre, la faible progression du fonds de roulement, +1,5 M€ contre +3,5 M€ attendus, révèle une fragilité structurelle latente qui s'illustre par la faiblesse de l'abondement au cours des trois dernières années. Par ailleurs, malgré l'accompagnement de l'État qui a financé cette année le glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur de 1,6 M€, le déficit sur masse salariale État est toujours significatif : -3 M€.

Dès lors, les équilibres financiers de court et moyen termes sont à trouver dans le développement des ressources propres et dans les appels à projets tels que l'I-Site NExT, NeptUNE et ERC notamment. La mobilisation doit également être constante concernant la recherche de nouvelles modalités de financements (Fonds européens entre autres). Le développement des structures d'appui de l'université - la filiale Capacités et la Fondation - doit également se poursuivre pour dynamiser les retours financiers et le rayonnement qui en résultent. Enfin, la solidarité dans l'établissement est plus que jamais à réaffirmer afin de construire des équilibres financiers de long terme entre les services centraux, les pôles et les unités de recherche.

L'Université doit poursuivre l'accroissement de ses ressources propres en utilisant tous les leviers possibles permettant d'assurer son développement et son autonomie. La prise en compte des activités de formation continue et de valorisation de la recherche dans la carrière des enseignants-chercheurs est une réalité de plus en plus affirmée par l'université qui encourage cette dynamique.

L'année 2018 a été l'occasion de poursuivre la professionnalisation des personnels financiers de l'établissement après le projet structurant d'« évolution de la fonction finance » (EFFI) et l'importante réforme de 2016 relative à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). En prévision de la nouvelle université à l'horizon 2020, l'année 2019 permettra de préparer la consolidation des fonctions financières et d'aide au pilotage à l'échelle polaire, en cohérence avec la construction de l'Université-cible.

Par ailleurs, les outils de gestion s'améliorent continuellement. Ainsi, dès 2019, les services financiers de proximité disposeront de suivis budgétaires délivrés mensuellement et automatiquement par la direction des affaires financières. Les pôles bénéficieront aussi des premières briques du système d'information décisionnel.

C'est notamment grâce à cette amélioration continue de la sphère financière que l'établissement peut à nouveau présenter des comptes financiers certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Le fonds de roulement représente 25 jours de charges décaissables (24 jours en 2017), soit le niveau du seuil d'alerte fixé par le ministère.

Ce troisième exercice en mode GBCP se clôture sur :

- Un solde budgétaire positif de 12,6 M€ (contre 14,9 M€ en 2017).
- Des taux d'exécution budgétaires satisfaisants :
  - > dépenses : 98,8% pour les crédits de paiement (CP)
  - > recettes : 95,9% pour les recettes encaissées (RE)
- Une trésorerie qui s'élève à 57,4 M€ soit une hausse de +4,6 M€ comparé à fin 2017. L'augmentation de la trésorerie depuis 2016 s'explique à hauteur de 50% par le projet I-Site NExT (9 M€ d'encaissements vs 0,5 M€ de décaissements).

*« En synthèse, la situation financière de l'Université est équilibrée mais requiert de poursuivre le développement des activités en tenant compte de la nécessité de maîtriser la masse salariale et les dépenses de fonctionnement pour assurer la mise en œuvre des ambitieux projets de notre université. »*

Noël Barbu  
Vice-président développement  
et partenariats économiques - affaires financières



# [ SOMMAIRE ]

.5

## 1 - VISION PATRIMONIALE

- Résultat patrimonial 2018
- Évolution du résultat patrimonial entre 2015 et 2018

.10

## 2 - VISION BUDGÉTAIRE

- Résultat budgétaire 2018
- Prévision et réalisation du budget 2018
- Les recettes encaissées 2018
- Les dépenses de fonctionnement 2018
- Les dépenses d'investissement 2018

.31

## 3 - LE FONDS DE ROULEMENT ET LA TRÉSORERIE

- État du fonds de roulement
- Évolution de la trésorerie

.35

## ANNEXE 1

- Subventions attribuées par l'Université de Nantes en 2018

.39

## ANNEXE 2

- Les soutiens apportés par les collectivités territoriales et la CCI Nantes/Saint-Nazaire

.49

## ANNEXE 3

- Rapport annuel de performances 2018

1

# Vision patrimoniale

› Résultat patrimonial 2018

› Évolution du résultat patrimonial entre 2015 et 2018

## 1.1 Résultat patrimonial 2018

### Section 1 : Fonctionnement

| Produits                         | Charges   |
|----------------------------------|---|
| 333 430 998 €                    | 330 426 125 €<br><i>Dont 78 879 624 € dépenses de fonctionnement<br/>et 251 546 501 € dépenses de personnel</i> |
| Résultat net                     | 3 004 873 € (1)   |
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 8 582 765 € (2)   |

### Section 2 : Investissement

| Ressources                         | Emplois          |
|------------------------------------|------------------|
| 13 748 226 €                       | 20 812 095 € (3) |
| Capacité d'autofinancement (CAF)   | 8 582 765 €      |
| Total ressources                   | 22 330 991 €     |
| Augmentation du fonds de roulement | 1 518 896 € (4)  |

(1) Le résultat 2018 est en hausse par rapport à 2017 (+2 M€).

(2) La CAF permet de financer une partie de nos investissements. Elle augmente de 3,9 M€ par rapport à 2017.

(3) Les ressources d'investissement intègrent le remboursement à la Région des réserves du CFA de -1 300 504 €, voté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 avril 2018.

(4) Le fonds de roulement augmente de 1,5 M€ pour atteindre 21,1 M€, soit 25 jours de charges décaissables.

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagé par l'activité de l'établissement.

## 1.2 Évolution du résultat patrimonial entre 2015 et 2018

| Budget réalisé (en millions d'euros) | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | Variation sur 4 ans |        |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------------------|--------|
|                                      |        |        |        |        | M€                  | %      |
| Produits de fonctionnement           | 320,15 | 321,10 | 328,16 | 333,43 | 13,28               | 4,1 %  |
| Ressources d'investissement          | 7,02   | 10,35  | 24,90  | 13,75  | 6,73                | 95,9 % |
| TOTAL                                | 327,17 | 331,45 | 353,06 | 347,18 | 20,01               | 6,1 %  |
| Charges de fonctionnement            | 310,64 | 315,70 | 327,20 | 330,43 | 19,79               | 6,4 %  |
| Dépenses d'investissement            | 14,80  | 17,60  | 28,54  | 20,81  | 6,01                | 40,6 % |
| TOTAL                                | 325,44 | 333,30 | 355,74 | 351,24 | 25,80               | 7,9 %  |

| Fonds de roulement (en millions d'euros)      | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Fonds de roulement au 1 <sup>er</sup> janvier | 14,69 | 17,27 | 18,57 | 19,62 |
| Fonds de roulement au 31 décembre             | 17,27 | 18,57 | 19,62 | 21,13 |
| Variation du fonds de roulement               | 2,58  | 1,30  | 1,05  | 1,51  |

|   |  | Budget réalisé (en millions d'euros)  |               |               |              | Variation 2018-2017 |        |        |
|---|--|---|---------------|---------------|--------------|---------------------|--------|--------|
|   |  | 2015  | 2016          | 2017          | 2018         | M€                  | %      |        |
| RECETTES  | Fonctionnement   | <b>Ressources Propres</b>   | 28,79         | 30,00         | 30,83        | 28,62               | -2,21  | -7,2%  |
|   |  | Formation continue  | 9,62          | 7,95          | 8,72         | 8,79                | 0,07   | 0,8%   |
|   |  | Droits universitaires (Formation initiale)                                      | 5,54          | 5,16          | 5,48         | 5,35                | -0,13  | -2,4%  |
|   |  | Droits universitaires (Diplômes propres)  | 2,78          | 3,11          | 3,23         | 3,57                | 0,34   | 10,5%  |
|   |  | Taxe d'apprentissage  | 4,73          | 6,05          | 6,68         | 2,20                | -4,48  | -67,1% |
|   |  | Prestations de recherche  | 1,18          | 1,74          | 1,61         | 2,85                | 1,24   | 77,0%  |
|   |  | Autres prestations de services  | 3,65          | 4,78          | 3,58         | 3,95                | 0,37   | 10,3%  |
|   |  | Colloques   | 0,19          | 0,20          | 0,32         | 0,42                | 0,10   | 31,3%  |
|   |  | Locations diverses  | 0,41          | 0,41          | 0,44         | 0,45                | 0,01   | 2,3%   |
|   |  | Refacturation de personnel mis à disposition                                    | 0,69          | 0,60          | 0,77         | 1,04                | 0,27   | 35,1%  |
|   | Investissement   | Subvention pour charge de service public (SCSP)                                 | 238,77        | 240,42        | 245,18       | 249,64              | 4,46   | 1,8%   |
|   |  | Subvention État hors SCSP   | 3,26          | 1,62          | 1,36         | 1,28                | -0,08  | -5,9%  |
|   |  | Subventions collectivités, Union Européenne et organismes publics               | 22,05         | 22,13         | 24,62        | 29,09               | 4,47   | 18,2%  |
|   |  | Produits de gestion courante  | 1,72          | 0,28          | 0,11         | 0,08                | -0,03  | -27,3% |
|   |  | Redevances licences   | 0,12          | 0,09          | 0,11         | 0,19                | 0,08   | 72,7%  |
|   |  | Produits financiers   | 0,00          | 0,03          | -            | -                   | -      | 0,0%   |
|   |  | Neutralisation de l'amortissement + quote-part des subventions d'investissement | 24,75         | 24,65         | 24,45        | 24,00               | -0,45  | -1,8%  |
|   |  | Produits des cessions d'éléments actifs   |               | 1,34          | -            | -                   | -      | 0,0%   |
|   |  | Reprises sur provisions/dépréciations   | 2,89          | 0,09          | 0,80         | 0,11                | -0,69  | -86,3% |
|   |  | Crédits de TVA  | 0,96          | -             | -            | -                   | -      | 0,0%   |
| Régularisation des encaissements des années antérieures et produits exceptionnels | 1,91   | 0,45  | 0,90          | 0,60          | -0,30        | -33,3%              |        |        |
| Recettes à venir sur contrats de recherche  | -5,07  | -   | -0,20         | -0,18         | 0,02         | -10,0%              |        |        |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors neutralisation)                            | 291,55   | 295,02  | 302,91        | 309,32        | 6,41         | 2,1%                |        |        |
| <b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>   | 320,15   | 321,10  | 328,16        | 333,43        | 5,27         | 1,6%                |        |        |
| Investissement  | État   | 2,37  | 3,58          | 14,76         | 12,23        | -2,53               | -17%   |        |
|   | Conseil régional                                       | 2,10  | 1,64          | 6,33          | 3,17         |                     |        |        |
|   | Union européenne                                       | 0,84  | 0,26          | -0,17         |              |                     |        |        |
|   | Conseil départemental                                  | 1,33  | 0,12          |               |              |                     |        |        |
|   | Autres subventions d'investissement (ANR et INSERM...) | 0,24  | 1,84          | 1,11          |              |                     |        |        |
|   | Communes   | 0,39  | 2,91          | 2,75          |              |                     |        |        |
|   | Régularisation TVA                                     | -0,25   |               |               |              |                     |        |        |
|   | Autres ressources                                      |   |               | 0,12          | -1,65        | -1,77               | -1475% |        |
| <b>TOTAL RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>  | 7,02   | 10,35   | 24,90         | 13,75         | -11,15       | -44,8%              |        |        |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>327,17</b>  | <b>331,45</b>   | <b>353,06</b> | <b>347,18</b> | <b>-5,88</b> | <b>-1,7%</b>        |        |        |


|                       |  | Budget réalisé (en millions d'euros)  |               |               |               | Variation 2018-2017 |             |       |
|-----------------------|--|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|-------------|-------|
|                       |  | 2015  | 2016          | 2017          | 2018          | M€                  | %           |       |
| DÉPENSES              | Fonctionnement                         | Charges de personnel  | 238,63        | 243,38        | 251,13        | 254,74              | 3,61        | 1,4%  |
|                       |  | Fonctionnement  | 41,36         | 43,08         | 47,08         | 45,99               | -1,09       | -2,3% |
|                       |  | Amortissements et provisions  | 29,44         | 29,24         | 28,99         | 29,70               | 0,71        | 2,4%  |
|                       |  | Écriture TVA - Contrôle fiscal 2009-2012  | 1,21          |               |               |                     |             |       |
|                       |  | TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors amortissements, provisions et écriture TVA) | 279,99        | 286,46        | 298,21        | 300,73              | 2,52        | 0,8%  |
|                       | <b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>309,43</b>   | <b>315,70</b> | <b>327,20</b> | <b>330,43</b> | <b>3,23</b>         | <b>1,0%</b> |       |
|                       | Investissement                         | Équipements (matériels scientifiques et pédagogiques)                             | 3,48          | 4,27          | 3,21          | 20,81               |             |       |
|                       |  | Immobilier (construction GER)   | 7,60          | 7,02          | 14,68         |                     |             |       |
|                       |  | Informatique, multimédia, téléphonie  | 3,22          | 5,48          | 9,42          |                     |             |       |
|                       |  | Mobilier, matériel de transport   | 0,36          | 0,75          | 1,23          |                     |             |       |
| Créances et dépôts    |  | 0,14  | 0,08          | -             |               |                     |             |       |
| <b>TOTAL EMPLOIS</b>  | <b>14,80</b>                           | <b>17,60</b>  | <b>28,54</b>  | <b>20,81</b>  | <b>-7,73</b>  | <b>-27,1%</b>       |             |       |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b> | <b>324,23</b>                          | <b>333,30</b>   | <b>355,74</b> | <b>351,24</b> | <b>-4,50</b>  | <b>-1,3%</b>        |             |       |

### Recettes

Les produits de fonctionnement (hors neutralisation d'amortissement) progressent de 6,4 M€ entre 2017 et 2018 en grande partie liés à l'augmentation de la subvention pour charges de service public (+4,5 M€). Les ressources d'investissement diminuent de 11,2 M€ par rapport à 2017 ; cela s'explique principalement par l'évolution du projet Nouveau Tertre et le remboursement à la Région des réserves du CFA.

### Dépenses


Les charges de personnel progressent de 3,6 M€ entre 2017 et 2018 ; cela s'explique en grande partie par l'effet GVT - Glissement Vieillesse Technicité. Les charges de fonctionnement diminuent de 1,1 M€ entre 2017 et 2018. Les charges 2017 étant exceptionnellement élevées du fait de régularisations qui ont augmenté les charges traditionnelles. Les emplois diminuent de 27% entre 2017 et 2018 (opérations immobilières significatives en 2017, dont le Quartier de la Création : 7,3 M€).

 **12,4 M€**

Les recettes issues des formations payantes (formation continue, diplômes propres) s'élèvent à 12,4 M€. Elles progressent de 0,4 M€, soit +3%, par rapport à 2017.

 **+ 3,6 M€**

À périmètre constant, donc hors CFA (sorti début 2018 de l'université), les ressources propres ont progressé de 3,6 M€ entre 2017 et 2018.

 **77%**

Les charges de personnel représentent 77% des dépenses hors investissement.



## 2

# Vision budgétaire

› **Résultat budgétaire 2018**

› **Prévision et réalisation du budget 2018**

› **Les recettes encaissées 2018**

› **Les dépenses de fonctionnement 2018**

› **Les dépenses d'investissement 2018**

## 2.1 Résultat budgétaire 2018

### Recettes

| Autorisations de recettes  | Recettes encaissées (RE)   |
|--|--|
| <b>331 291 776 €</b><br><i>Dont 303 660 795 € recettes globalisées<br/>et 27 630 981 € recettes fléchées</i> | <b>330 836 600 €</b><br><i>Dont 303 313 950 € recettes globalisées<br/>et 27 522 650 € recettes fléchées</i> |

### Dépenses

| Autorisations d'engagement  | Crédits de paiement (CP)  |
|---|---|
| <b>313 124 808 €</b><br><i>Dont 255 554 909 € personnel<br/>46 163 733 € fonctionnement<br/>11 406 166 € investissement</i> | <b>318 247 797 €</b><br><i>Dont 255 554 909 € personnel<br/>41 608 158 € fonctionnement<br/>21 084 730 € investissement</i> |
| <b>Solde budgétaire (RE - CP)</b>   | <b>12 588 803 €</b>   |

La comptabilité budgétaire en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissement, charges et produits rattachés à l'exercice).

Le solde budgétaire excédentaire (12,6 M€) va permettre de mener à bien les projets en cours sur les exercices à venir (ex : Projet I-Site NEXt : encaissement 2018 : 9,8 M€, décaissement : 0,5 M€).

**Autorisations de recette (AR)**  
Correspondent aux recettes réalisées (dont les commandes de vente).

**Recettes fléchées**  
Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels dont le montant est supérieur à 1 M€ (validation par le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 5 juin 2015).

**Recettes encaissées (RE)**  
Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, rapprochement qui impacte le solde budgétaire.

**Autorisations d'engagement (AE)**

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par les engagements juridiques fermes pris pour un montant déterminé auprès d'un tiers identifié pour une durée connue. Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bon de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

**Recettes globalisées**  
Les recettes globalisées n'ont pas d'utilisation prédéterminée (exemple : subvention pour charges de service public).

**Crédits de paiement (CP)**

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date de l'écriture de paiement.
- Les CP sont limitatifs par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.
- La consommation des CP impacte le solde budgétaire.

## 2.2 Prévision et réalisation du budget 2018 - solde budgétaire

En mode GBCP, trois objets sont réglementaires : les AE, les CP et les RE.

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire de l'établissement.

Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP est très satisfaisant et souligne la maîtrise de la prévision budgétaire (99,64% en AE et 98,77% en CP).

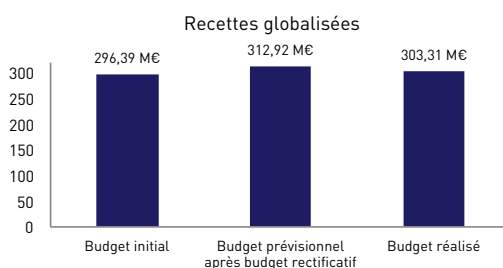
En recettes, le taux d'exécution atteint 95,94%.

Concernant les recettes globalisées, le taux d'exécution (96,9%) s'explique par :

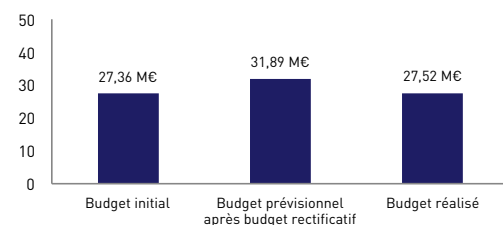
- un décalage dans le temps de l'émission de factures de formations payantes (début 2019)
- un décalage dans le temps de la réalisation d'opérations financées par les subventions des collectivités
- un décalage de paiement de clients malgré l'envoi de factures (ex : CFA : 1 M€).

Le taux d'exécution des recettes fléchées s'élève à 86,3%. Ce décalage entre prévision et réalisation (-4,4 M€) correspond au décalage du versement de la recette de l'I-Site NEXt, qui interviendra en 2019.

Prévision et réalisation du budget en RE 2018 - Recettes  
(en millions d'euros)



Recettes fléchées



En AE d'investissement, le taux d'exécution atteint 91,9%, soit -1 M€ comparé à la prévision, en raison d'un décalage d'une part dans l'avancement des travaux des projets immobiliers, tels que le Quartier de la Création et le laboratoire de Planétologie et d'autre part, dans l'acquisition de matériels scientifiques dans le cadre de contrats de recherche.

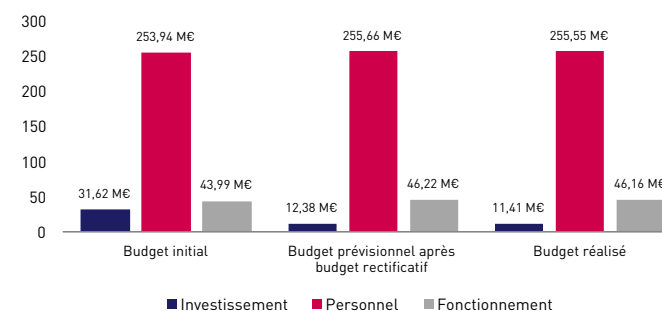
En AE/CP de personnel, le taux d'exécution atteint 99,9%.

En AE de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 99,9%.

En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 94,6%. Le différentiel entre la prévision et la réalisation (-1,2 M€) s'explique notamment par le décalage de paiement sur certaines opérations immobilières d'envergure (ex : Nouveau Tertre, réhabilitation BU Erdre). Il est à noter que le décalage conséquent entre le budget initial et le budget réalisé (-51%) témoigne de la difficulté de la prévision budgétaire sur l'enveloppe investissement.

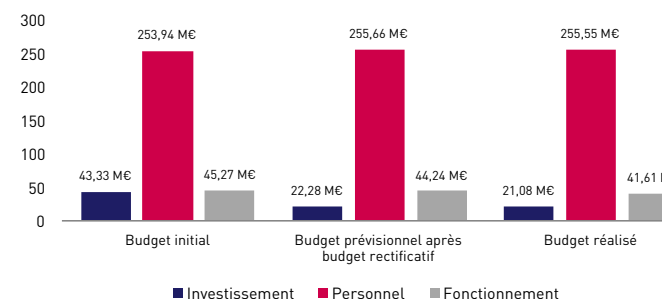
En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 94,1%. Les CP de fonctionnement ont été moins élevés fin 2018 que fin 2017 (46,65 M€). À noter, l'un des facteurs d'explication est lié à des paiements moindres en décembre 2018 qu'en décembre 2017 (-1 M€). Par ailleurs, la prévision de CP est classiquement complexe puisque l'Établissement dépend de l'envoi des factures par les fournisseurs.

Prévision et réalisation du budget en AE 2018 - Dépenses  
(en millions d'euros)



Il est nécessaire de souligner l'importance d'effectuer un budget rectificatif : en 2018, les dépenses réalisées sont supérieures aux dépenses prévues au budget initial, notamment pour les dépenses de personnel (253,94 M€ prévues initialement contre 255,55 M€ réalisées)

Prévision et réalisation du budget en CP 2018 - Dépenses  
(en millions d'euros)





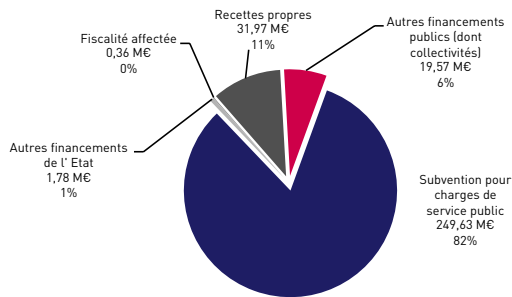
## 2.3 Les recettes encaissées (RE) 2018 : 330 836 600 €

En mode GBCP, les recettes sont réparties entre les recettes globalisées (91,7 % des recettes globales, dont 75,5 % au titre de la subvention pour charges de service public -SCSP) et les recettes fléchées (8,3 % des recettes globales).

### 2.3.1 Les recettes globalisées

La SCSP représente 82,3 % des recettes globalisées.

Répartition des recettes globalisées 2018  
(303,31 M€)



### SOURCE D'INFORMATION

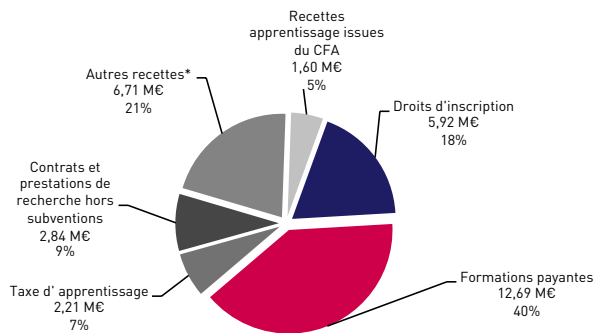
La source d'information dans la comptabilité budgétaire n'est pas le compte général mais le fonds, qui est un objet réglementaire.

Liste des fonds :

- Droits d'inscription
- ANR hors investissements d'avenir
- Formation continue, diplômes propres et VAE
- Subventions Région
- Taxe d'apprentissage
- Subventions UE
- Contrats et prestations de recherche hors ANR-Subventions autres (communes...)
- ANR investissements d'avenir
- Autres recettes (prestations de services...)

À noter pour la première fois, le versement du CROUS pour la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus). En année pleine, la CVEC devrait représenter 1,4 M€ duquel il convient de déduire la diminution des droits d'inscription (0,4 M€). La CVEC contribue au financement des services de vie étudiante (santé, sport, culture...).

Répartition des ressources propres 2018  
(31,97 M€)



\* Autres recettes dont :

- 1 M€ Mise à disposition de personnels
- 0,9 M€ Inscriptions université permanente
- 0,9 M€ Loyers/Refacturation fluides
- 0,4 M€ Locations
- 0,4 M€ Hébergement animalerie

**82%**

La SCSP représente 82% des recettes globalisées soit une augmentation de 3% par rapport à 2017.

**73%**

L'activité formation génère 73% des ressources propres de l'établissement.

**+3,6 M€**

Les ressources propres (hors recettes d'apprentissage issues du CFA) augmentent de 3,6 M€ par rapport à 2017 et s'expliquent par :

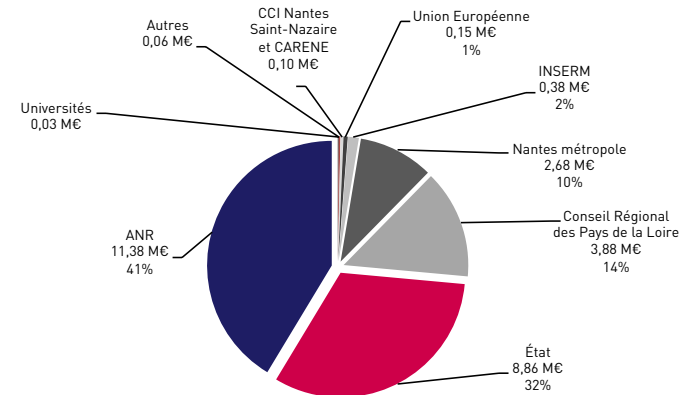
- l'augmentation de l'activité recherche de 0,8 M€
- la hausse des recettes de droits d'inscription de 0,7 M€
- l'augmentation des recettes issues de la taxe d'apprentissage de 0,3 M€

### 2.3.2 Les recettes fléchées

54,2 % des recettes fléchées concernent les projets de recherche, dont :

- 65,6 % pour le projet I-Site NExT soit +37 % de financement ANR par rapport à 2017
- 42,8 % des recettes fléchées concernent les projets immobiliers, dont :
- 59 % relatives au projet Nouveau Tertre
  - 18,8 % relatives au Quartier de la Création
  - 14,9 % pour le laboratoire de Planétologie

Répartition des recettes fléchées 2018  
(27,52 M€)



**73%**

L'État (État et ANR) représente 73% des recettes fléchées

**1/4**

1/4 des financements fléchés proviennent des collectivités

**+0,6 M€**

Les subventions de la Région dans les projets fléchés augmentent de 0,6 M€ entre 2017 et 2018

Dans une vision globale des ressources fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé 80 M€ dont 32 M€ de ressources propres (40%) et 26 M€ des collectivités (33%).

Ces ressources sont dédiées à l'activité recherche (33,7 M€), à l'activité formation (23 M€), aux opérations immobilières et au pilotage (20 M€).

Jusqu'en 2021, l'ANR et Nantes Métropole financent le projet Next pour respectivement 33,5 M€ et 2,4 M€.

À compter de 2019, la Région apparaîtra aussi comme financeur.

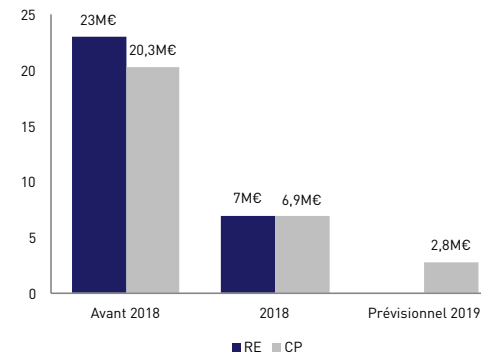
Lancement en 2018 de 8 projets interdisciplinaires et 3 clusters.

**28**

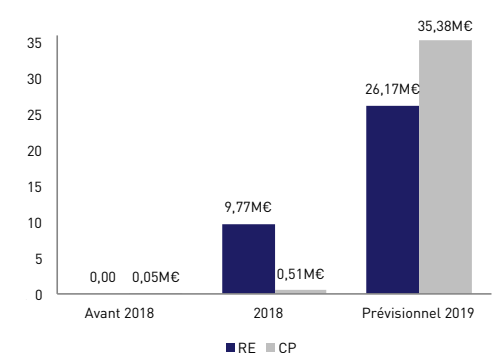
En 2018, 28 projets sont gérés en recettes fléchées, dont :

- 11 projets immobiliers
- 16 projets de recherche
- 1 IDEFI (Programme AVOSTII)

Focus projet Nouveau Tertre  
(30 M€)



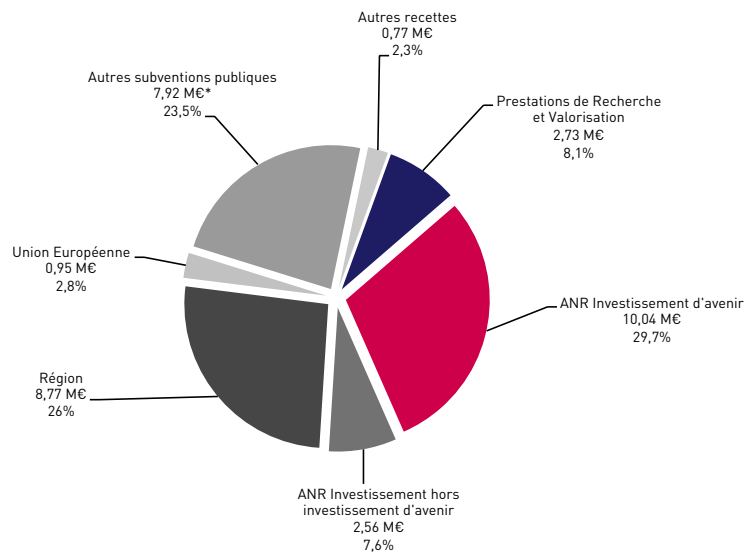
Focus projet ISITE-Next  
(35,94 M€)



### 2.3.3 Les ressources Recherche

Les ressources Recherche s'élèvent à 33,7 M€, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2017 et représentent 41,5% des ressources globales de l'Université hors subventions pour charges de service public.

Répartition des ressources Recherche 2018  
(33,74 M€)



\* Autres subventions publiques : 7,9 M€, dont :

- 1,4 M€ Nantes Métropole
- 1,1 M€ BPI
- 0,8 M€ État
- 0,4 M€ INSERM
- 0,4 M€ Autres universités
- 0,3 M€ Fondation de l'Université de Nantes
- 0,3 M€ CNRS
- 0,2 M€ La Roche-sur-Yon Agglomération
- 0,2 M€ CARENE
- 0,2 M€ CCI Nantes/Saint-Nazaire
- 0,2 M€ Fondation pour la Recherche



**37%**

L'ANR finance 37% de l'activité Recherche en 2018



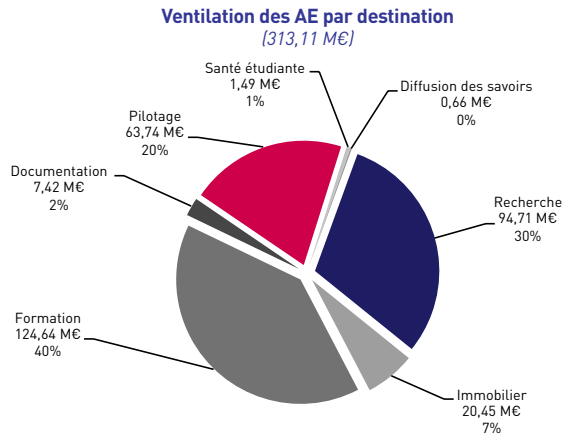
**+1,24 M€**

Les prestations et valorisations de la Recherche augmentent de 1,24 M€ par rapport à 2017.

À noter que l'essentiel des prestations Recherche est réalisé dans la filiale **Capacités**, non incluse dans ces éléments.



## 2.4 Les dépenses de fonctionnement 2018



**40%**

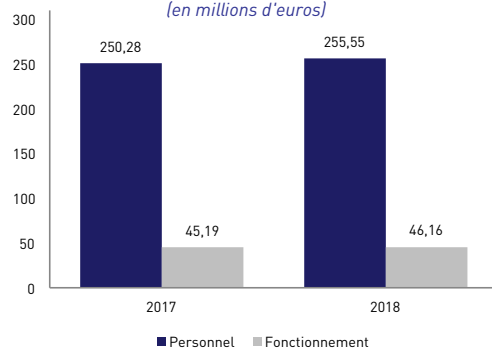
Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation : il représente 40 % des dépenses totales.

À noter que certaines dépenses de la vie étudiante sont sous la destination Pilotage.

### 2.4.1 Les autorisations d'engagement (AE) de fonctionnement 2018 : 301 718 642 €

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université de Nantes d'assumer les missions qui lui sont confiées. L'enveloppe de fonctionnement représente 96,4 % du budget total de l'université.

**Comparaison des dépenses de fonctionnement en AE entre 2017 et 2018**  
(en millions d'euros)



**8528 €**  
(38 748 étudiants)  
Chiffre arrêté au 15/01/2018

En 2018, l'université a dépensé 8528 € par étudiant, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à 2017.

**Évolution du coût par étudiant de 2016 à 2018**  
(en euros)



En 2018, les dépenses de personnel représentent 84,7 % des dépenses de fonctionnement.

Elles ont augmenté de 2,1 % (soit 5,3 M€) suite à l'effet GVT, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, l'augmentation des contrats de recherche et les mesures d'emploi 2018 et 2019.

## 2.4.1 La rémunération des personnels (enveloppe de personnel)

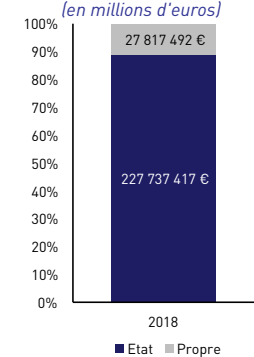
**Recettes 2018 réalisées :**  
252 537 028 €

**Dépenses 2018 réalisées :**  
255 554 909 €

L'enveloppe de personnel représente 81 % du budget total 2018.

La part de l'enveloppe de personnel État représente 89,1 % des dépenses de l'enveloppe de personnel, contre 10,9 % pour l'enveloppe de personnel sur ressources propres. Cette dernière est en constante augmentation. Cette évolution témoigne des actions menées par l'Université de Nantes pour diversifier ses sources de financement.

**Répartition de l'enveloppe de personnel 2018**  
(en millions d'euros)



### DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ASSIMILÉES À DES CHARGES OU À DES RECETTES DE PERSONNEL :

Il s'agit notamment des mises à disposition de personnel (BIATSS et enseignants), des actions et prestations sociales, de la taxe du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP). Les dépenses assimilées à des dépenses de personnel sont en augmentation par rapport à 2017 suite à l'amende FIPHFP (418 427 €) due au titre de 2017. Les mises à disposition de personnel sont quant à elles, en hausse de 22 % par rapport à 2017 et les aides aux agents en hausse de 22 %.

En 2018, la masse salariale de l'établissement progresse de 5,3 M€. Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

- l'effet GVT : +2,1 M€
- l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG : +1 M€
- la variation sur les contrats de recherche : +1,2 M€
- les mesures d'emplois hors contrat de recherche 2018 et 2019 : +0,9 M€ (dont +1,0 M€ sur ressources propres)

**+6**

Augmentation du nombre d'agents titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet entre 2017 et 2018 (soit 106 agents).

**+15**

Augmentation du nombre de contractuels cdisés entre 2017 et 2018. Sur 5 ans, 96 contractuels ont été cdisés.

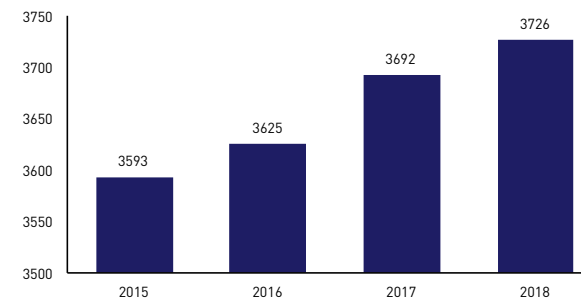
**+133**

En 4 ans, augmentation de 133 ETPT consommés.

**+34**

La consommation d'emploi, liée à la croissance sur financement propre des activités de formation, de recherche et de la structuration des services de soutien, progresse de 34 ETPT en 2018 par rapport à 2017.

**Évolution des emplois en ETPT entre 2015 et 2018**



## 2.4.1.1 L'enveloppe de personnel État



### 3 M€

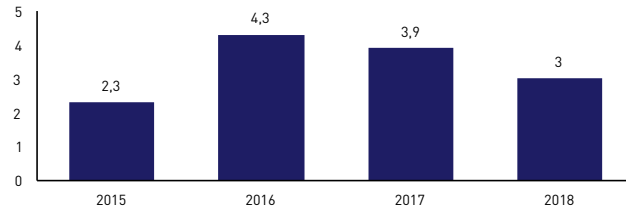
Déficit de la masse salariale État en 2018, soit une diminution de 23% par rapport à 2017 en grande partie grâce au financement partiel du GVT



### 224,7 M€

Recettes totales constatées sur l'enveloppe de personnel État. À part la SCSP, qui représente 224,5 M€, les autres recettes proviennent des trop perçus des agents pour 158 103 €, des remboursements des congés paternités de la caisse des dépôts et consignation pour 28 789 € et des régularisations de la RAFF pour 6 639 €.

Évolution du déficit entre 2015 et 2018  
(en millions d'euros)

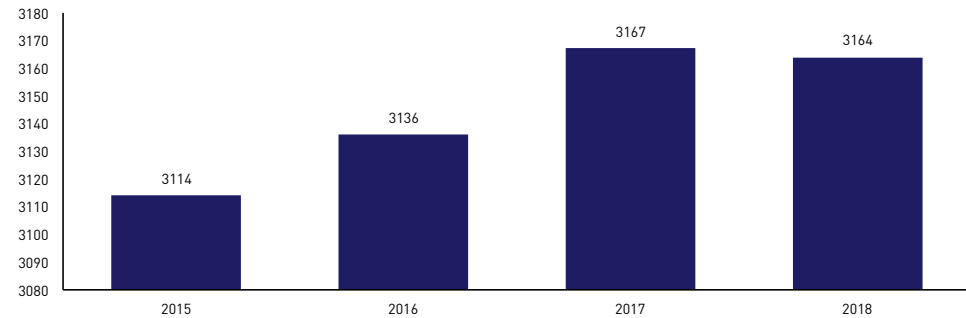


| Nature des dépenses  | Budget 2017 |               | Budget 2018 |               | Évolution ETPT entre 2017 et 2018 en ETPT | Évolution ETPT entre 2017 et 2018 en % |
|--|-------------|---------------|-------------|---------------|---|--|
|  | ETPT        | Montants      | ETPT        | Montants      |   |  |
| Masse salariale État   | 3 167       | 225 092 287 € | 3 164       | 227 737 417 € | -3  | 0 %                                    |
| Rémunérations principales  |             | 113 130 476 € |             | 115 444 661 € |   |  |
| Titulaires EC  | 1496        | 72 397 018 €  | 1495        | 74 045 175 €  | -2  | 0 %                                    |
| BIATSS   | 1008        | 25 577 768 €  | 1017        | 26 278 372 €  | 9   | 1 %                                    |
| Non titulaires EC (CDD+CDI)                                      | 414         | 9 422 326 €   | 401         | 9 248 420 €   | -13                                       | -3 %                                   |
| BIATSS (CDD+CDI)   | 249         | 5 729 042 €   | 250         | 5 855 603 €   | 1   | 0 %                                    |
| Apprentis  | 0           | 4 322 €       | 1           | 17 092 €      | 1   |  |
| Rémunérations accessoires  |             | 14 539 438 €  |             | 13 817 554 €  |   |  |
| Charges d'enseignement   |             | 6 500 616 €   |             | 6 437 290 €   |   |  |
| Autres rémunérations accessoires                                 |             | 3 224 433 €   |             | 3 138 862 €   |   |  |
| Primes et indemnités des EC*                                     |             | 3 429 626 €   |             | 2 612 622 €   |   |  |
| Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels             |             | 4 286 763 €   |             | 4 453 782 €   |   |  |
| Cotisations et contributions sociales                            |             | 96 723 808 €  |             | 97 742 426 €  |   |  |
| Cas pension + ATI  |             | 71 603 615 €  |             | 72 558 112 €  |   |  |
| Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) titulaires     |             | 17 732 482 €  |             | 18 004 503 €  |   |  |
| Cotisations Assedic  |             | 1 040 773 €   |             | 848 061 €     |   |  |
| Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) non titulaires |             | 6 346 938 €   |             | 6 331 749 €   |   |  |
| Prestations sociales   |             | 698 564 €     |             | 732 776 €     |   |  |

L'essentiel des dépenses de personnels est constitué des rémunérations principales et des cotisations et contributions sociales. Ces dernières représentent 43% du volume total (dont 31% pour la seule contribution au compte pensions des fonctionnaires). Les taux nationaux applicables s'imposent à l'établissement.

\*La baisse des primes et indemnités des E-EC s'explique par le retour à un versement semestriel de la PRES (prime de recherche et d'enseignement supérieur) entraînant un décalage des montants décaissés sur 2018 par rapport à 2017.

Évolution des emplois ÉTAT en ETPT entre 2015 et 2018



L'exercice 2018 marque une stabilisation des effectifs financés sur masse salariale État. Cette stabilisation fait suite à deux années de hausse de la consommation d'emplois.

Évolution entre 2017 et 2018 par population :

-2 ETPT chez les enseignants, enseignants-chercheurs titulaires

-13 ETPT chez les enseignants contractuels (dont -7 ATER)

+9 ETPT chez les BIATSS titulaires notamment sur les fonctions d'encadrement et d'encadrement intermédiaire permettant de stabiliser les moyens de fonctionnement des composantes

+2 ETPT chez les BIATSS contractuels (incluant les apprentis).



### ETPT - ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLÉ :

La consommation en emplois se mesure en ETPT, qui tient compte de la quotité travaillée de l'agent et de sa durée d'emploi.

## 2.4.1.2 L'enveloppe de personnel sur ressources propres

| Nature des dépenses   | Budget 2017 |              | Budget 2018 |              | Évolution ETPT entre 2017 et 2018 en ETPT | Évolution ETPT entre 2017 et 2018 en % |
|---|-------------|--------------|-------------|--------------|---|--|
|   | ETPT        | Montants     | ETPT        | Montants     |   |  |
| Masse salariale ressources propres                            | 524         | 25 190 612 € | 562         | 22 283 468 € | 38  | 7%                                     |
| Rémunérations principales                                     |             | 13 101 234 € |             | 14 462 167 € |   |  |
| Titulaires EC   | 0,33        | 19 752 €     | 4,33        | 219 089 €    | 4   |  |
| BIATSS  | 53          | 1 298 565 €  | 59          | 1 555 260 €  | 6   | 11%                                    |
| Non titulaires EC (CDD+CDI)                                   | 180         | 4 672 958 €  | 194         | 5 065 005 €  | 14  | 8%                                     |
| BIATSS (CDD+CDI)  | 289         | 7 093 943 €  | 304         | 7 618 095 €  | 15  | 5%                                     |
| Apprentis   | 1           | 16 015 €     | 1           | 4 716 €      | 0   |  |
| Rémunérations accessoires                                     |             | 4 945 496 €  |             | 5 489 243 €  |   |  |
| Charges d'enseignement  |             | 3 721 654 €  |             | 3 937 464 €  |   |  |
| Autres rémunérations accessoires                              |             | 932 679 €    |             | 1 181 294 €  |   |  |
| Primes et indemnités des EC                                   |             | 80 904 €     |             | 63 037 €     |   |  |
| Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels          |             | 210 259 €    |             | 307 447 €    |   |  |
| Cotisations et contributions sociales                         |             | 2 028 466 €  |             | 2 332 058 €  |   |  |
| Cas pensions + ATI  |             | 915 403 €    |             | 1 219 545 €  |   |  |
| Autres cotisations (dont impôts sur rémunérations) titulaires |             | 311 452 €    |             | 400 178 €    |   |  |
| Cotisations Assedic   |             | 801 611 €    |             | 712 334 €    |   |  |

L'établissement continue de développer ses recrutements sur ressources propres, tant au titre des activités de formation continue que des activités recherche. Les principaux nouveaux contrats de recherche en 2018 concernent entre autres les RFI (recherche formation et innovation). Cette évolution est le signe d'un dynamisme fort et d'un investissement particulier en vue de diversifier les sources de financement.

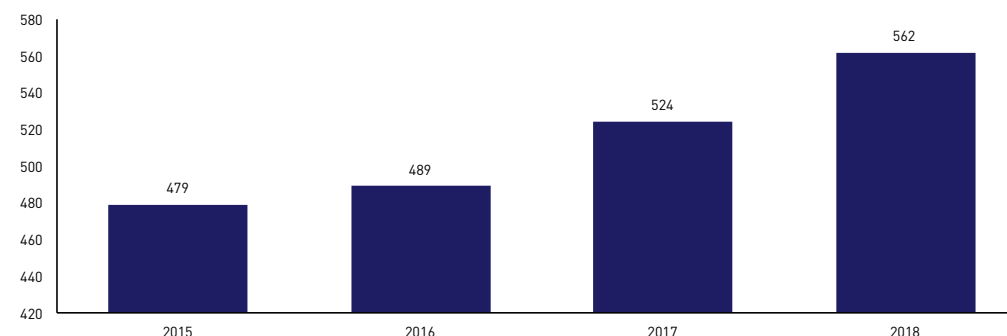
**27,8 M€**

L'enveloppe de personnel sur ressources propres s'élève à 27,8 M€ et augmente de 2,6 M€ par rapport à 2017 soit +9%.

### DÉPENSES DE PERSONNEL AUTRES QUE LE PAIEMENT DES AGENTS :

Ces dépenses représentent les actions et prestations sociales, par exemple aide aux personnels ou aux enfants de personnels handicapés, aide aux personnels ayant subi un accident de travail ou une maladie professionnelle, aide pour les gardes d'enfants, ... Elles sont en légère baisse par rapport à 2017 et représentent 284 533 € en 2018 (diminution du nombre d'accidents du travail).

### Évolution des emplois ressources propres en ETPT entre 2015 et 2018



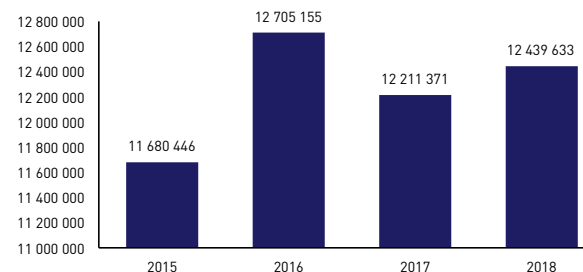
En 2018, 15,1% des emplois consommés par l'établissement sont financés sur ressources propres, soit 0,9 point de plus qu'en 2017.

**+12 ETPT**

Évolution du nombre de personnels BIATSS permanents (titulaires et CDI) sur financement propre entre 2017 et 2018. Les agents permanents représentent 20,4 % des agents financés sur ressources propres (19,5 % en 2017)

## 2.4.1.3 Les charges d'enseignement

### Évolution des charges d'enseignement entre 2015 et 2018 (en millions d'euros) - chiffres retraités en décaissement



Le montant des charges d'enseignement augmente de 228 K€, soit +2%. Ceci s'explique par une légère augmentation des heures vacataires rémunérées, plus onéreuses que les heures complémentaires enseignants (+2000 heures).

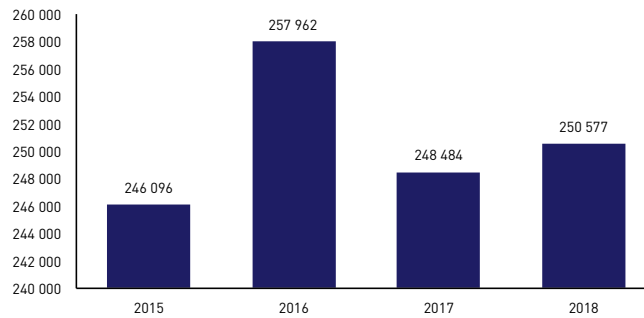
### CHARGES D'ENSEIGNEMENT :

Il s'agit :

- des heures complémentaires effectuées par les enseignants en plus de leur service statutaire
- des heures effectuées par les chargés d'enseignement vacataires.



Évolution des charges d'enseignement entre 2015 et 2018  
(en heures)



**+ 2093 h**

Légère augmentation du volume d'heures de charges d'enseignement entre 2017 et 2018.

**3617**

Nombre de professionnels extérieurs dans les formations universitaires pour l'année universitaire 2017-2018.

**+15%**

Variation du nombre d'étudiants et de doctorants par rapport à 2017.

| Origine des vacataires 2018  | %           | Nombre d'heures payées |
|--|-------------|------------------------|
| Salariés du secteur privé, indépendants ou libéraux                            | 55%         | 69 370                 |
| Enseignants extérieurs, fonctionnaires et autres employés d'une administration | 36%         | 45 068                 |
| Étudiants/Doctorants   | 6%          | 8 221                  |
| Retraités  | 3%          | 3 974                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100%</b> | <b>126 633</b>         |

| Nombre d'heures complémentaires | Nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs |
|---------------------------------|--|
| Inférieur à 10                  | 141  |
| Entre 10 et 50                  | 391  |
| Entre 50 et 100                 | 358  |
| Supérieur à 100                 | 415  |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>1 305</b>                                     |

Nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs effectuant des heures complémentaires sur l'année 2017-2018. Soit + 5% par rapport à 2016-2017.

## 2.4.2 L'autorisation d'engagement de fonctionnement courant: 46 163 733 €

Les engagements 2018 s'élèvent à 46 163 733 € et augmentent de 2,2% par rapport à 2017. Il s'agit de dépenses fermes (exemple : marché contractualisé), et comprennent les engagements annuels et pluriannuels.

À noter : les dépenses de fonctionnement engendrées par le mouvement étudiants s'élèvent à 0,6 M€ (locations de salle d'examen, gardiennage).

Le premier poste de dépenses concerne l'immobilier, qui représente 33,5% des dépenses de fonctionnement.

| 1 - Immobilier   | Montant 2018        | % du budget de fonctionnement | Montant 2017        | Évolution 2017/2018 |
|--|---------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| Constructions/Rénovations                                | 3 132 462 €         | 6,8%                          | 3 213 877 €         | -2,5%               |
| Contrats de nettoyage                                    | 2 278 899 €         | 4,9%                          | 2 447 956 €         | -6,9%               |
| Électricité  | 2 777 966 €         | 6%                            | 2 174 870 €         | 27,7%               |
| Chauffage  | 1 384 790 €         | 3%                            | 811 620 €           | 70,6%               |
| Loyers et charges locatives                              | 1 755 513 €         | 3,8%                          | 1 757 086 €         | -0,1%               |
| Surveillance d'immeubles par vigiles ou télésurveillance | 1 409 170 €         | 3,1%                          | 1 438 821 €         | -2,1%               |
| Maintenance des équipements                              | 1 534 447 €         | 3,3%                          | 1 287 208 €         | 19,2%               |
| Gaz  | 877 495 €           | 1,9%                          | 620 011 €           | 41,5%               |
| Eau  | 334 903 €           | 0,7%                          | 459 249 €           | -27,1%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>  | <b>15 485 645 €</b> | <b>33,5%</b>                  | <b>14 210 698 €</b> | <b>9,0%</b>         |

Les dépenses d'électricité progressent de 0,6 M€ pour deux raisons significatives :

- En 2018, le bâtiment CEISAM a été rattaché au marché de l'Université (CNRS auparavant)
- Montée en puissance de l'utilisation du bâtiment « IRS2 NantesBiotech ».

La variation à la hausse des dépenses de gaz et de chauffage est due à l'augmentation de la surface immobilière (+ 13 080 m<sup>2</sup> SHON, soit +3,11% entre 2017 et 2018).

### CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE :

Il s'agit d'un professionnel extérieur recruté de manière temporaire en raison de ses compétences dans les domaines scientifiques, culturels et professionnels.

Deux catégories sont à distinguer :

- Le chargé d'enseignement vacataire, qui doit exercer une activité professionnelle principale en dehors de celle de l'université
- L'agent temporaire vacataire, qui doit être soit inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur, soit retraité de moins de 67 ans.



| 2 – Fournitures générales                     | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|---|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Actions de communication                      | 1 534 428 €        | 3,3%                          | 1 544 418 €        | -0,6%               |
| Assurances, services financiers et juridiques | 943 021 €          | 2%                            | 1 034 708 €        | -8,9%               |
| Droits d'auteur et de copie                   | 533 203 €          | 1,2%                          | 503 543 €          | 5,9%                |
| Fournitures de bureau                         | 413 974 €          | 0,9%                          | 411 754 €          | 0,5%                |
| Services d'audit                              | 276 022 €          | 0,6%                          | 386 799 €          | -28,6%              |
| Mobiliers de bureau, salle de réunion         | 412 197 €          | 0,9%                          | 363 023 €          | 13,5%               |
| Affranchissement                              | 341 751 €          | 0,7%                          | 338 070 €          | 1,1%                |
| Carburants, entretien du parc auto, location  | 116 283 €          | 0,3%                          | 148 807 €          | -21,9%              |
| Frais de publication, d'annonces              | 29 543 €           | 0,1%                          | 136 112 €          | -78,3%              |
| Transport/entrepôt de marchandises            | 138 457 €          | 0,3%                          | 102 413 €          | 35,2%               |
| Taxes et impôts                               | 36 257 €           | 0,1%                          | 40 934 €           | -11,4%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                             | <b>4 775 136 €</b> | <b>10,3%</b>                  | <b>5 010 581 €</b> | <b>-4,7%</b>        |

En 2017, une assurance « tout risque chantier » a été contractée pour le projet Nouveau Tertre à hauteur de 0,09 M€, qui explique la diminution de ce poste de dépenses.

Les frais de publication des marchés publics sont en diminution car le nombre d'opérations immobilières est en baisse entre 2017 et 2018.

| 3 – Info multimédia                                   | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|---|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Reprographie  | 989 457 €          | 2,1%                          | 982 598 €          | 0,7%                |
| Logiciels   | 844 182 €          | 1,8%                          | 866 331 €          | -2,6%               |
| Matériels info + maintenance                          | 803 557 €          | 1,7%                          | 686 570 €          | 17,0%               |
| Télécommunication                                     | 660 270 €          | 1,4%                          | 634 307 €          | 4,1%                |
| Audit, étude, assistance                              | 179 061 €          | 0,4%                          | 386 899 €          | -53,7%              |
| Liaisons informatiques spécialisées/réseaux, internet | 48 425 €           | 0,1%                          | 37 836 €           | 28,0%               |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                     | <b>3 524 952 €</b> | <b>7,6%</b>                   | <b>3 594 541 €</b> | <b>-1,9%</b>        |

La diminution du poste « audit, étude, assistance » s'explique par l'engagement pluriannuel sur 3 ans pris en 2017 avec un cabinet dans le cadre de la mission accompagnement au changement (NUN).

| 4 – Déplacements et hébergement                                  | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|--|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Gestion des frais de déplacement et hébergement (dont colloques) | 3 530 938 €        | 7,6%                          | 3 240 279 €        | 9,0%                |
| Billetterie agence de voyage                                     | 524 112 €          | 1,1%                          | 656 548 €          | -20,2%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>  | <b>4 055 050 €</b> | <b>8,8%</b>                   | <b>3 896 827 €</b> | <b>4,1%</b>         |

Il est constaté une hausse en 2018 des frais de déplacement notamment liée à l'organisation de colloques (ex : colloque EUROMAR 150 k€ de frais de déplacement).

| 5 – Dépenses de services pour l'enseignement et la recherche | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|--|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Équipements scientifiques                                    | 3 722 945 €        | 8,1%                          | 2 893 424 €        | 28,7%               |
| Frais de réception   | 983 090 €          | 2,1%                          | 931 897 €          | 5,5%                |
| Élevage, expérimentation et étude des animaux                | 425 190 €          | 0,9%                          | 445 250 €          | -4,5%               |
| Fournitures arts plastiques, musique, activités créatives    | 328 672 €          | 0,7%                          | 393 997 €          | -16,6%              |
| Gaz scientifiques  | 204 717 €          | 0,4%                          | 265 961 €          | -23,0%              |
| Sciences de la Terre - Géophysique - Astrophysique           | 432 896 €          | 0,9%                          | 221 148 €          | 95,7%               |
| Services de traduction                                       | 166 065 €          | 0,4%                          | 204 704 €          | -18,9%              |
| Sport (organisation, vêtements, matériel)                    | 151 100 €          | 0,3%                          | 158 677 €          | -4,8%               |
| Mobiliers d'enseignement, TP et de recherche                 | 211 865 €          | 0,5%                          | 89 229 €           | 137,4%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>  | <b>6 626 540 €</b> | <b>14,4%</b>                  | <b>5 604 287 €</b> | <b>18,2%</b>        |

La forte augmentation des dépenses d'équipements scientifiques est à mettre en corrélation avec le reversement à Capacités en 2018 de 1 M€ dans le cadre de contrats de Recherche.

| 6 – Documentation                           | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|---|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Abonnements                                 | 1 337 084 €        | 2,9%                          | 1 666 489 €        | -19,8%              |
| Livres et documents                         | 590 580 €          | 1,3%                          | 655 090 €          | -9,8%               |
| Documents sur supports (films...)           | 77 522 €           | 0,2%                          | 120 220 €          | -35,5%              |
| Logiciels pour bibliothèques                | 24 603 €           | 0,1%                          | 49 453 €           | -50,2%              |
| Équipements et mobiliers pour bibliothèques | 90 749 €           | 0,2%                          | 41 464 €           | 118,9%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                           | <b>2 120 538 €</b> | <b>4,6%</b>                   | <b>2 532 716 €</b> | <b>-16,3%</b>       |

| 7 – Vie étudiante           | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Bourses                     | 1 775 396 €        | 3,8%                          | 1 826 606 €        | -2,8%               |
| Gratifications stagiaires   | 601 922 €          | 1,3%                          | 430 488 €          | 39,8%               |
| Honoraires maîtres de stage | 788 €              | 0%                            | 222 900 €          | -99,6%              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>           | <b>2 378 106 €</b> | <b>5,2%</b>                   | <b>2 479 994 €</b> | <b>-4,1%</b>        |

Les honoraires maîtres de stage correspondent aux honoraires des médecins, ayant des internes en médecine en stage. Depuis 2018, une partie de ces honoraires passe désormais en dépenses de personnel.

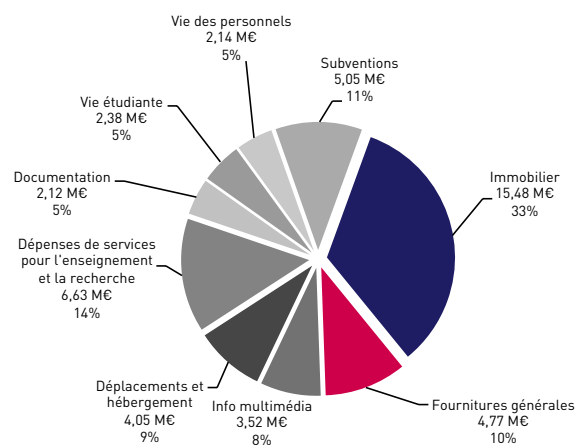
| 8 – Vie des personnels                     | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|--|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Prestations diverses en personnel          | 824 811 €          | 1,8 %                         | 788 844 €          | 4,6 %               |
| Services de qualification professionnelle  | 668 385 €          | 1,4 %                         | 655 798 €          | 1,9 %               |
| Services récréatifs, culturels et sportifs | 345 101 €          | 0,7 %                         | 312 403 €          | 10,5 %              |
| Services sanitaires et sociaux             | 172 354 €          | 0,4 %                         | 166 722 €          | 3,4 %               |
| Hygiène, santé et sécurité au travail      | 134 016 €          | 0,3 %                         | 117 416 €          | 14,1 %              |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                          | <b>2 144 667 €</b> | <b>4,6 %</b>                  | <b>2 041 183 €</b> | <b>5,1 %</b>        |

| 9 – Subventions                 | Montant 2018       | % du budget de fonctionnement | Montant 2017       | Évolution 2017/2018 |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Attribuées/ Reçues et réparties | 5 053 099 €        | 10,9 %                        | 5 816 019 €        | -13,1 %             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>               | <b>5 053 099 €</b> | <b>10,9 %</b>                 | <b>5 816 019 €</b> | <b>-13,1 %</b>      |

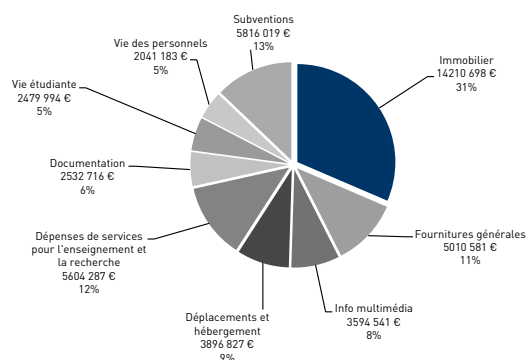
En 2017, les subventions versées comprenaient les reversements que le CFA réalisait auprès des autres universités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le CFA est en dehors de l'Université de Nantes, d'où la baisse de ces dépenses.

Répartition des engagements 2018 : 46,16 M€



Répartition des engagements 2017 : 45,18 M€



**+1 M€**

Les dépenses de services pour l'enseignement et la recherche augmentent de 1 M€ par rapport à 2017



**1/3**

Les dépenses d'entretien des bâtiments et les fluides représentent 1/3 des engagements de fonctionnement de l'université.  
Un poids relatif toujours en croissance (+2 points par rapport à 2017)

## 2.5 Les dépenses d'investissement

### 2.5.1 Les autorisations d'engagement en investissement 2018 : 11 406 166 €

#### 1 - Opérations immobilières et logistiques : 4,8 M€ (dont 2,9 M€ pour la construction et 1,6 M€ pour la maintenance)

42,4 % des engagements d'investissement concernent les opérations immobilières et logistiques.

##### Construction : 2,9 M€

- Nouveau Tertre : 1,8 M€
- Réhabilitation du bâtiment 4 pour la planétologie : 0,4 M€
- Réaménagement BU droit/éco : 0,3 M€
- Mise en sécurité des amphis A et B de l'IUT de Saint-Nazaire : 0,2 M€

##### Maintenance : 1,6 M€

- Aménagement RDC Présidence : 0,7 M€
- Aménagement 6<sup>e</sup> étage IRSUN : 0,3 M€
- Aménagement plateau administratif La Fleuriaye : 0,2 M€

##### Études, parc automobile, logistique et infrastructure : 0,2 M€

#### 2 - Équipements scientifiques : 3,1 M€

26,9 % des engagements en investissement sont consacrés aux équipements scientifiques.

##### Le CPER 2015-2020 a permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 0,9 M€ :

- Programme I-G-Pro-BE : 265 000 €
- Programme CIMA : 248 000 €
- SNUM - Création et fabrication numérique : 142 000 €
- Autres opérations : 219 000 €

##### Les autres projets de recherche ont permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 2,2 M€ dont,

- Équipements informatiques : 539 000 €
- Équipements de spectrométrie RMN : 448 190 €  
*[Acquisition d'instruments analytiques de pointe en résonance magnétique nucléaire pour le projet SUMMIT]*
- Équipements de tests énergie mesures : 208 000 €
- Instruments spécifiques de chimie et biologie : 151 000 €
- Instruments courants de laboratoire en chimie et biologie : 133 000 €
- Équipements pour les milieux animaliers : 105 000 €

| Principaux investissements pour la recherche par nature de dépenses  | AE<br>au 31/12/2018 |
|--|---------------------|
| Informatique : équipements et pièces détachées pour l'informatique, dont :<br>• 221 587 € d'ordinateurs portables<br>• 124 342 € de micro-ordinateurs et stations de travail fixes<br>• 110 483 € de systèmes spécialisés<br>• 106 292 € de serveurs | 597 739 €           |
| Équipements de spectrométrie RMN<br><i>(Acquisition d'instruments analytiques de pointe en résonance magnétique nucléaire)</i>   | 448 190 €           |
| Instruments spécifiques de chimie et biologie, dont :<br>• 196 150 € dans le cadre d'opérations du CPER  | 347 430 €           |
| Tests énergie mesures : équipements  | 246 337 €           |
| Chimie et biologie : matériels courants de laboratoire, dont :<br>• 116 621 € de gros matériels<br>• 77 732 € de matériel de paillasse électriques courants  | 198 017 €           |
| Équipements d'atelier, dont :<br>• 112 700 € de machines-outils<br>• 68 550 € d'équipements mécaniques spéciaux  | 183 759 €           |
| Sécurité au travail : équipements de protection individuels et collectifs, dont :<br>• 114 009 € d'équipements de sécurité collectifs  | 133 580 €           |
| Équipements pour les milieux animaliers  | 105 083 €           |

### 3 - Équipements pédagogiques et informatiques :

Projets consacrés aux équipements pédagogiques et informatiques : 3,5 M€ (soit 30,6 % des investissements)

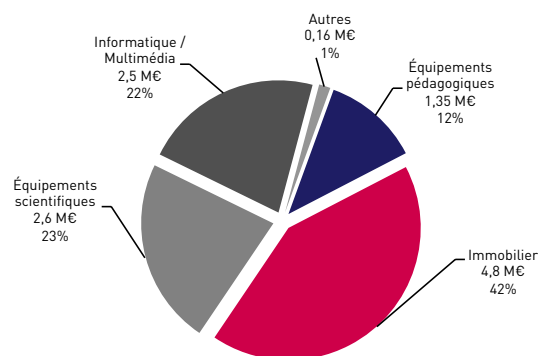
Dont 2,4 M€ : Équipements d'information, de télécommunication et audiovisuel, dont :

- Équipements informatiques : 645 000 €
- Renouvellement du parc informatique et audiovisuel : 616 000 €
- Conventions de partenariat Région : 572 000 €
- Équipements audiovisuels : 177 000 €

Dont 1,1 M€ : Équipements pédagogiques, dont :

- Équipements médicaux : 221 000 €  
*(dont : colonnes d'endoscopie pour 102 000 € et mannequin haute fidélité pour 101 000 €)*
- Matériels de mesures physiques et industriels : 155 000 €
- Équipements d'atelier : 137 000 € (dont table de découpe numérisée : 95 000 €)
- Matériels courants et instruments spécifiques de chimie et biologie : 123 000 €

### 2.5.2 Dépenses d'investissement par nature de dépenses



**-9,5 M€**

Les dépenses d'investissement liées à l'immobilier diminuent de 9,5 M€ par rapport à 2017.

À cela, rien de surprenant, la réalisation des projets immobiliers varie d'une année sur l'autre.

# 3

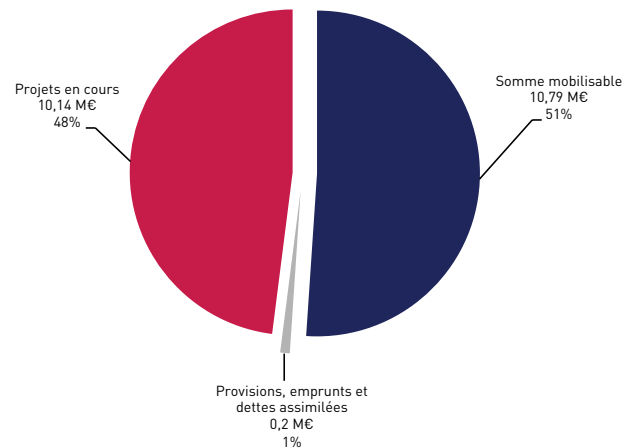
# Le fonds de roulement et la trésorerie

› État du fonds de roulement

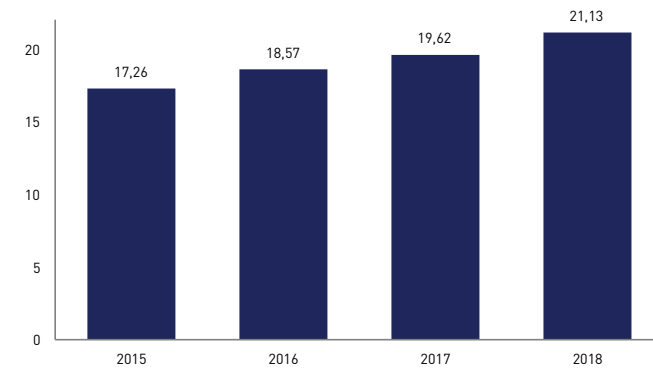
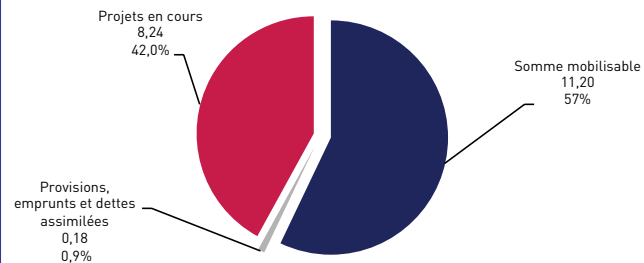
› Évolution de la trésorerie

## 3.1 État du fonds de roulement

État du fonds de roulement au 31/12/2018: 21,13 M€



Rappel : État du fonds de roulement au 31/12/2017: 19,62 M€



**+ 1,5 M€**

Le fonds de roulement a augmenté de 1,5 M€ entre 2017 et 2018, soit une progression de 7,7%.

L'université ne parvient plus à recapitaliser son fonds de roulement en stagnation relative depuis 3 ans.

Ainsi, fin 2018, comme fin 2017, le fonds de roulement correspond à 25 jours de charges décaissables et est au même niveau que le seuil prudentiel fixé à 25 jours.

| Projets en cours                              |                     |
|---|---------------------|
| Mise en sécurité et accessibilité depuis 2014 | 1 643 000 €         |
| Projet immobilier UFR de Médecine-BIAS        | 2 000 000 €         |
| Réhabilitation UMR 1238                       | 244 162 €           |
| Projets pluriannuels des composantes          | 6 257 088 €         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>10 144 250 €</b> |



### FONDS DE ROULEMENT :

Le fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal à celui du 1<sup>er</sup> janvier auquel vient s'ajouter le solde budgétaire de l'exercice.

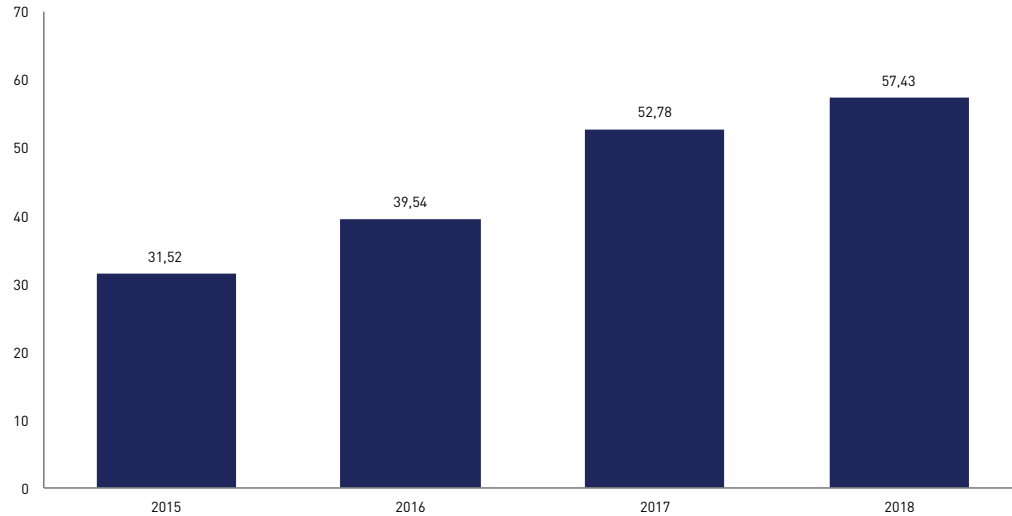
**10,79 M€**

La somme mobilisable du fonds de roulement correspond à la part non fléchée du fonds de roulement qui serait disponible pour financer de nouveaux projets, soit 25 jours de charges décaissables. Le Ministère conseille 15 jours.

Il convient de rester vigilant car le nombre de jours décaissables (24) du fonds de roulement est au seuil prudentiel fixé à 25 jours.

## 3.2 Évolution de la trésorerie

Évolution de la trésorerie entre 2015 et 2018  
(en millions d'euros)



Le montant de la trésorerie au 31/12/2018 s'élève à 57,43 M€, soit +4,65 M€ par rapport à 2017, ce qui représente environ 2 mois de fonctionnement.

Cette augmentation de trésorerie est due principalement aux 4,05 M€ versés au titre de l'I-Site NExT, lors de la notification de la subvention en juin 2018.

La moyenne des décaissements mensuels représente la somme de 26,52 M€.

# 1

## Annexe

> Subventions attribuées par  
l'Université de Nantes en 2018

# I Subventions attribuées par l'Université de Nantes en 2018 > 1000€

| ASSOCIATIONS / VIE ÉTUDIANTE  | 312828 €         |
|---|------------------|
| ASSOCIATION ASUN  | 60 784 €         |
| ASSOCIATION DIPP (Des Idées Plein la Prod)                            | 36 820 €         |
| LEALOG  | 28 593 €         |
| AFEV-ASS FONDATION ÉTUDIANTE  | 28 000 €         |
| CORPORATION NANTAISE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ                           | 17 160 €         |
| LE LABO DES SAVOIRS   | 12 000 €         |
| AUTOUR DU MONDE   | 11 500 €         |
| BDE POLYTECH' NANTES  | 11 500 €         |
| BUREAU NANTAIS INTERASSOCIATIF  | 8 900 €          |
| BDE POLYTECH'GAVY   | 8 390 €          |
| ASSOCIATION LE FIL  | 7 585 €          |
| ASSOCIATION POLYJOLE  | 7 500 €          |
| LIGUE PAYS DE LA LOIRE DU SPORT                                       | 7 000 €          |
| ANEP (Association Nantaise des Étudiants en Pharmacie)                | 6 000 €          |
| ACTE ASSOCIATION  | 5 682 €          |
| ASSOCIATION JURISNANTES   | 5 200 €          |
| POLYTECH ALUMNI ASSOCIATION   | 5 000 €          |
| CROUS DE NANTES   | 5 000 €          |
| UNEF (Union nationale des étudiants de France)                        | 3 500 €          |
| ASSOCIATION ÉTUDIANTE PHYSIQUE NTES                                   | 3 500 €          |
| ANAU (Association nantaise d'aménagement et d'urbanisme)              | 3 000 €          |
| COMPTA CONTROLE   | 3 000 €          |
| ANFO (Association nantaise des futurs orthophonistes)                 | 3 000 €          |
| ASS GMP IUT NANTES  | 3 000 €          |
| ÉCHANGES INTERNATIONAUX IUT   | 2 628 €          |
| UNION NATIONALE INTERUNIVERSITAIRE                                    | 2 600 €          |
| BDS IUT DE SAINT-NAZAIRE  | 2 500 €          |
| 100 PRESSION  | 2 179 €          |
| DDRN (agence pour le développement durable de la région Nazairienne)  | 2 000 €          |
| ASSOCIATION ÉQUIPE VOILE JEUNE  | 2 000 €          |
| ANOPHELE  | 1 500 €          |
| ESCALES EN GÉNIE CIVILE   | 1 483 €          |
| GENEPI  | 1 200 €          |
| SCIREN LABO SCIENCES INNOVATION                                       | 1 125 €          |
| SFEN (Société française d'énergie nucléaire)                          | 1 000 €          |
| OUED ASSOCIATION (Organisation humanitaire des étudiants en dentaire) | 1 000 €          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  | <b>312 828 €</b> |

| CULTURE   | 544076 €         |
|---|------------------|
| THÉÂTRE UNIVERSITAIRE - ASSOCIATION               | 318 900 €        |
| THÉÂTRE ATHENOR                                   | 36 650 €         |
| PRUN' RADIO                                       | 31 200 €         |
| RENCONTRES DU CINÉMA ESPAGNOL                     | 24 000 €         |
| ASSOCIATION UNIVERCINÉ                            | 23 400 €         |
| COLLECTIF MOBIL CASBAH                            | 20 000 €         |
| AGENCE CROCODILE                                  | 15 608 €         |
| GROUPE LA RÉCIPROQUE                              | 11 332 €         |
| COMPAGNIE TIKSI                                   | 8 640 €          |
| PRESTATAIRE EXTERIEUR                             | 7 084 €          |
| LA MAISON DE L'EUROPE                             | 7 000 €          |
| ASS PASSAGE(S)                                    | 6 460 €          |
| ÉDITIONS DU CROQUANT                              | 5 000 €          |
| LES ÉCLAIREURS COMPAGNIE                          | 4 000 €          |
| BANQUET D'AVRIL                                   | 3 010 €          |
| ASSOCIATION JAPANANTES                            | 3 000 €          |
| LE GRAND T  | 3 000 €          |
| L'S FAIRE TES MAINS                               | 2 226 €          |
| INTONA RUMORI                                     | 2 200 €          |
| BELLAVIEZA PHOTOGRAPHIES                          | 2 198 €          |
| FRAGIL  | 2 165 €          |
| FRAG (Fédération radicale des artistes du garage) | 2 003 €          |
| ASSOCIATION ACRASIA                               | 2 000 €          |
| MAISON DE LA POÉSIE                               | 1 000 €          |
| AMIS DE PONTIGNY CERISY                           | 1 000 €          |
| THÉÂTRE AMOK                                      | 1 000 €          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                              | <b>544 076 €</b> |

| ENSEIGNEMENT / RECHERCHE                                       | 3175004 € |
|--|-----------|
| UNIVERSITÉ D ANGERS  | 562 974 € |
| CNRS DR BRETAGNE PAYS DE LOIRE                                 | 340 977 € |
| ÉCOLE CENTRALE NANTES  | 258 521 € |
| UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE                                      | 220 000 € |
| FONDATION PROJETS UNIVERSITÉ DE NANTES                         | 210 000 € |
| IMT ATLANTIQUE BRETAGNE PDL                                    | 188 328 € |
| INSERM ADR GRAND OUEST   | 164 900 € |
| CHU NANTES   | 158 133 € |
| INRA NANTES ANGERS POITOU                                      | 151 905 € |
| UNIVERSITÉ DU MANS   | 124 407 € |
| IFREMER  | 78 551 €  |
| CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL (85)                        | 63 300 €  |
| INRIA  | 60 000 €  |
| GIP ARRONAX  | 48 000 €  |
| SAMOA (Société d'aménagement de la métropole ouest Atlantique) | 47 778 €  |
| SORBONNE UNIVERSITÉ  | 46 980 €  |
| INSERM PARIS   | 45 000 €  |
| OBSERVATOIRE RÉGIONAL  | 38 089 €  |
| IRT JULES VERNE  | 36 000 €  |
| UNIVERSITÉ DU MAINE  | 31 616 €  |
| CNRS PROVENCE CORSE  | 28 683 €  |
| CEA (COMMISSARIAT ÉNERGIE ATOMIQUE)                            | 26 016 €  |
| GROUPEMENT COOP SANITAIRE IRECAN                               | 24 848 €  |
| ESBA-TALM ECOLE SUP BEAUX-ARTS                                 | 21 000 €  |
| INSTITUT DE MUSICOTHÉRAPIE NANTES                              | 20 400 €  |
| BRGM   | 18 180 €  |
| IFRB (Institut de formation et de recherche du bâtiment)       | 16 060 €  |
| UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE                             | 12 500 €  |
| PRESTATAIRE EXTÉRIEUR  | 11 701 €  |
| FRANCOPHONE DE COMPTABILITÉ                                    | 11 000 €  |
| AMOFI  | 10 368 €  |
| ENSA NANTES  | 9 506 €   |
| CAPACITES SAS  | 8 125 €   |
| FONDATION PARTENARIALE POLYTECH                                | 8 000 €   |
| CANCEROPOLE GRAND OUEST  | 7 500 €   |
| UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES                                      | 7 000 €   |
| AGROCAMPUS OUEST   | 5 600 €   |

|  |                  |
|--|------------------|
| ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES                   | 5 000 €          |
| OBSERVATOIRE DROITS DES MARINS                   | 4 500 €          |
| UNIVERSITÉ RENNES 1                              | 4 000 €          |
| ADELMAS  | 4 000 €          |
| IRD MARSEILLE                                    | 3 640 €          |
| MECA NANTES                                      | 3 200 €          |
| UNIVERSITÉ PARIS 7 DIDEROT                       | 3 000 €          |
| ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE                | 3 000 €          |
| INRA 35  | 2 608 €          |
| APIUT  | 2 400 €          |
| UNIVERSITÉ DE REIMS                              | 2 400 €          |
| UNIVERSITÉ RENNES 2                              | 2 110 €          |
| NPU - UNIVERSITÉ PARIS 6 ETS FERME               | 2 000 €          |
| SFBBM-SOCIÉTÉ FRANCAISE DE BIOCHIMIE             | 2 000 €          |
| THÉRAPIE CELLULAIRE CELLULES SOUCHES             | 1 500 €          |
| UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE                     | 1 500 €          |
| INSTITUT DES ÉTUDES AVANCÉES DE NANTES           | 1 200 €          |
| CENTRALESUPELEC                                  | 1 000 €          |
| IFAO (Institut français d'archéologie orientale) | 1 000 €          |
| UNIVERSITÉ MONTPELLIER                           | 1 000 €          |
| ASS ROBERT DEBRE RECHERCHE MÉDICALE              | 1 000 €          |
| ADN BIO SANTÉ                                    | 1 000 €          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                             | <b>3175004 €</b> |

| CULTURE  | 54705 €         |
|--|-----------------|
| AMPERE SOCIETY                                       | 21 690 €        |
| WORLD MARITIME UNIVERSITY                            | 20 000 €        |
| MIT  | 5 000 €         |
| UNIVERSITY OF TASMANIA                               | 2 915 €         |
| AGEN (ASSOCIATION GUINEENNE DES ETUDIANTS DE NANTES) | 2 100 €         |
| WINDSURFING CG REGATTA                               | 2 000 €         |
| GEORG OLMS VERLAG                                    | 1 000 €         |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                 | <b>54 705 €</b> |



# 2

---

## **Annexe**

**Les soutiens  
apportés par les  
collectivités territoriales  
et la CCI Nantes/  
Saint-Nazaire**

« L'Université de Nantes bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien fort des collectivités territoriales et de la Chambre de commerce et d'industrie Nantes/Saint-Nazaire. »

## 2.1 Nantes Métropole/Ville de Nantes

### Campus Nantes / Université 2018-2020

Campus Nantes, socle d'une contractualisation avec les établissements, au premier rang desquels l'université, permet de formaliser les ambitions communes et les engagements réciproques conclus entre Nantes Métropole / Ville de Nantes et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Métropole et la ville de Nantes ont adopté en 2018, une nouvelle convention Campus Nantes avec l'Université de Nantes pour 2018-2020, outil essentiel de structuration de la politique publique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

### 800 K€ POUR L'INITIATIVE NEXT

- Développement d'une communauté étudiante « NUN » NUNOnline
- Développement de partenariats internationaux en recherche
- Dispositifs de soutien à l'innovation
- Appel à projets interdisciplinaires
- Opérations d'attractivité de chercheurs internationaux
- Appui au déploiement et au pilotage du projet NEXt

### Actions phares soutenues par Campus Nantes en 2018

#### 750 K€ en fonctionnement

- Réussite et insertion professionnelle des étudiants (« Industrie pour les Filles », « Talents du Tertre »...)
- Interdisciplinarité (appels à projets)
- Essor des filières d'emploi de demain (projet Fil'Innov)
- Essor de l'entrepreneuriat étudiant
- Développement de l'attractivité internationale (accueil de chercheurs et étudiants étrangers, aide à la mobilité sortante)
- Manifestations scientifiques (les « Journées Scientifiques »...), financement de colloques doctorants
- Développement des coopérations académiques structurantes à l'échelle de Campus Nantes.

#### 800 K€ en investissement

##### Numérique

- Outils de gestion pour la recherche (outil d'aide à la décision, évolution du site web institutionnel des laboratoires)
- Services pratiques aux étudiants (application mobile pour les étudiants avec consultation des emplois du temps, évolution du site web institutionnel, espace Cloud & outil collaboratif, accompagnement des usages)
- Espaces d'innovation (aménagement d'espaces innovants: Fablab, manufacture, espace de travail collaboratif)

##### Immobilier

- Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS
- Aménagement de la salle de sport de combat au SUAPS
- Études sur la visibilité bâtiminaire de l'université
- Rénovation de l'intérieur de la BU Droit
- Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

### Zoom sur les investissements immobiliers Campus Nantes

#### Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS

L'augmentation des effectifs de la filière STAPS constatée ces dernières années devrait se poursuivre dans les années à venir. Le site actuel dédié aux formations aux métiers des sports, de l'enseignement et de l'éducation, initialement prévu pour quelques centaines d'étudiants, est dépourvu d'espace de restauration, de cafétéria et manque en général d'espaces de vie étudiante (lieux de travail, de détente...).

Le projet, intégralement financé par Nantes Métropole/Ville de Nantes prévoit la construction d'une extension en façade principale du bâtiment et l'aménagement du hall pour y implanter un espace de restauration avec 130 places assises et des espaces dédiés à la vie étudiante. Des salles d'enseignement doivent également être reconfigurées et des espaces de travail redistribués pour les personnels administratifs et les enseignants qui bénéficieront de bureaux supplémentaires.

Le projet prévoit de réaménager 616 m<sup>2</sup>SDO et de construire 285 m<sup>2</sup>SDO. Après la finalisation du programme et la désignation de la maîtrise d'œuvre en 2018, les travaux devraient débuter au premier semestre 2019 pour se terminer en décembre 2019.

Soutien Nantes Métropole : 1 M€

#### Aménagement de la salle de sport de combat au SUAPS

Afin de remplacer une salle trop exigüe pour accueillir convenablement les étudiants, une nouvelle salle de combat a été positionnée impasse Charles Chassin, sur le site du Tertre.

Après une phase d'études en 2016, les travaux se sont déroulés de novembre 2016 à juin 2018, date de livraison du bâtiment. Depuis la rentrée 2018, les étudiants bénéficient donc d'une nouvelle infrastructure sportive de près de 260 m<sup>2</sup>, dont environ 200 m<sup>2</sup> de salle de combat.

Différentes activités sont pratiquées dans ce nouveau dojo par le STAPS et le SUAPS au bénéfice de près de 900 utilisateurs par semaine : judo, jujitsu, self-défense, karaté, aikido, cours d'armes (en lien avec l'aikido), taekwondo, gestion du stress, yoga, pilates...

Le coût total du projet s'élève à 446 000 € cofinancés par Nantes Métropole et l'Université de Nantes.

Soutien Nantes Métropole : 392 K€

#### Études sur la visibilité bâtiminaire

Objectif : renforcer l'identification de l'université par les usagers, étudiants et personnels et par les habitants, mieux les orienter les usagers dans les nombreux bâtiments de l'université dans la ville (cartographie des sites, relevé de signalétiques, évaluation des coûts...)

Soutien Nantes Métropole : 140 K€

### Rénovation de l'intérieur de la BU Droit

Lancée en parallèle de la réhabilitation de la Bibliothèque Universitaire Lettres Sciences Humaines et Sociales dans le cadre du CPER 2015-2020, l'opération de la Bibliothèque Universitaire Droit/Sciences Économiques concerne le réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment.

Le projet concerne 912 m<sup>2</sup> de surfaces utiles et prévoit la création d'un espace « innovation pédagogique » (Learning Center), une réorganisation du hall et quelques améliorations dans les étages pour accueillir les 7000 étudiants de la filière Droit/Éco/Gestion dans les meilleures conditions.

Il doit permettre, outre une adaptation des locaux aux nouveaux usages en lien notamment avec les ressources numériques, une diversification des pratiques au sein de la bibliothèque en y ajoutant des espaces conviviaux pour les usages de sociabilité, de détente et d'exposition.

La livraison finale de l'opération est prévue en février 2019.

Soutien Nantes Métropole : 300 K€

### Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

Nantes Métropole a participé à la phase d'étude et de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation d'une partie du troisième étage du bâtiment de la faculté de médecine afin d'y installer les équipes de l'Unité Mixte de Recherche 1238 qui travaillent sur les sarcomes osseux et le remodelage des tissus calcifiés.

La phase d'études initiée en 2017 a dû être relancée, ainsi que les appels d'offre des travaux, ce qui reporte les travaux à 2019.

Soutien Nantes Métropole : 50 K€

## Nantes Métropole et la Ville de Nantes soutiennent également d'autres projets de l'Université de Nantes :

### Modernisation du patrimoine immobilier

#### Quartier de la Création : création d'un pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques

Dans le cadre du plan Campus Prometteur, l'Université de Nantes s'est engagée dans la création d'un pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques. Le projet consiste à réhabiliter la halle 6 Ouest des halles « Alstom » sur l'île de Nantes et programmer 3256 m<sup>2</sup> de surfaces de formation et de recherche. Il est intégralement financé par Nantes Métropole et sa maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Université de Nantes. Les travaux, engagés en septembre 2017, doivent s'achever à la rentrée 2019.

Soutien Nantes Métropole : 13,43 M€

### Promotion de la recherche et de l'innovation

#### Manifestations scientifiques

Nantes Métropole soutient l'université dans l'organisation de manifestations scientifiques (15 congrès en 2018) et de ses « journées scientifiques », 11<sup>e</sup> édition d'un événement qui met à l'honneur la recherche à l'université et a réuni plus de 14 500 congressistes dont 12% en provenance de l'international.

Nantes Métropole favorise également la participation des doctorants à des colloques pour présenter et confronter les résultats de leur recherche à ceux d'autres chercheurs du monde entier. En 2018, 100 mobilités de jeunes chercheurs ont pu être financées.

Ces actions et soutiens contribuent au rayonnement de notre territoire aux niveaux national et international.

Soutien de Nantes Métropole : 105 K€

#### Attractivité de chercheurs internationaux

Nantes Métropole contribue au financement des projets de recherche mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets Connect Talents. À ce titre, en 2018, deux nouveaux projets ont été sélectionnés :

- Arrivée de Leïla Tirichine au laboratoire « Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines » (UFIP, CNRS/ Université de Nantes). Directrice de recherche au CNRS, Leïla Tirichine était précédemment en poste à l'Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure de Paris. Dans le cadre de son arrivée à l'UFIP, elle développera un projet sur l'épigénétique des microalgues.
- Arrivée de Jérôme Jullien au Centre de Recherche en transplantation Immunologie (CRTI, Inserm/ Université de Nantes). Après une brillante carrière à Cambridge, en tant que chef d'équipe dans le laboratoire du prix Nobel de médecine John Gurdon, Jérôme Jullien (Inserm) développera un projet scientifique visant à comprendre les marques épigénétiques présentes dans les spermatozoïdes et influençant le nouvel individu et à identifier les barrières à la reprogrammation.

Soutien Nantes Métropole : 479 K€ sur 5 ans

### Vie étudiante

#### Vie étudiante

La Ville de Nantes a participé au financement du guide de rentrée étudiante et de la soirée de rentrée organisée au Pôle étudiant en partenariat avec le festival Scopitone.

Soutien Ville de Nantes : 5 K€

#### Santé des étudiants

En 2018, la Ville de Nantes a soutenu les actions de prévention du service de santé des étudiants (SUMPPS) menées par les pairs étudiants relais santé (ERS) vers les étudiants des différents campus nantais sur la thématique « Manger-Bouger-Rêver » pour une meilleure alimentation, l'activité physique et la gestion du sommeil améliorant ainsi le bien-être global de l'étudiant. Près de 900 étudiants ont participé aux actions proposées par les ERS sur 7 sites différents de l'université entre décembre 2017 et février 2018, mobilisant 245 heures d'ERS.

Soutien Ville de Nantes : 2 K€

## 2.2 Région des Pays de la Loire

### La convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2020

Afin d'offrir une meilleure visibilité du soutien régional, le nouveau dispositif de contractualisation s'inscrit sur une période de trois années universitaires : 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

La nouvelle convention 2017-2020 s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner la réussite des jeunes dans leurs études
- Préparer les compétences de demain et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Amplifier le rayonnement international des formations.

### INITIATIVE NEXT

- Clusters de recherche intégrée
- Projets de recherche interdisciplinaires
- NExT Junior Talents
- Soutien Région des Pays de la Loire : 2,5 M€ sur 3 ans

### Actions phares soutenues par la Région des Pays de la Loire en 2018

#### 405 K€ en fonctionnement

- Actions université/lycées (tuteurs ambassadeurs, Université à l'essai)
- Accompagnement de la réussite des étudiants primo-entrants par des tuteurs
- Dispositif de remédiation REUSCIT
- Aide à l'insertion professionnelle
- Mise en oeuvre du guichet unique d'accueil des étudiants étrangers
- Accompagnement du développement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

#### 940 K€ en investissement

- Création d'un réseau d'espaces innovants, les tiers-lieux dans différents pôles de l'université
- Adaptation et accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques, de recherche et administratifs
- Extension des capacités d'accueil du DataCenter
- Développement de l'outil d'aide à l'orientation BRIC

### La Région des Pays de la Loire soutient également l'Université de Nantes par le versement de subventions directes :

#### Dispositif de réussite REUSTERTRE

REUSTERTRE facilite l'intégration des titulaires d'un bac pro ou technologique dans les filières universitaires, en aménageant leur cursus Licence afin de les accompagner dans leur parcours. Les étudiants bénéficient d'emplois du temps allégés afin d'intégrer des enseignements spécifiques destinés à construire leur projet d'études et à renforcer la culture générale et l'expression.

Soutien Région des Pays de la Loire : 126 K€

#### Modernisation du patrimoine immobilier

La Région Pays de la Loire participe au financement de projets immobiliers afin de contribuer au développement et à la modernisation du patrimoine immobilier de l'Université de Nantes.

#### Laboratoire de Planétologie (LPGN)

Le projet de réhabilitation du bâtiment 4 du site de la Lombarderie au bénéfice du laboratoire de planétologie, inscrit au CPER 2007-2013, a été livré à la fin du premier semestre 2018.

Soutien Région Pays de la Loire : 725 K€

#### Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

La Région Pays de la Loire participe au projet de réhabilitation d'une partie du troisième étage du bâtiment de la faculté de médecine afin d'y installer les équipes de l'unité mixte de recherche 1238 qui travaillent sur les sarcomes osseux et le remodelage des tissus calcifiés.

La phase d'études initiée en 2017 a dû être relancée, ainsi que les appels d'offre des travaux, ce qui reporte les travaux à 2019.

Soutien Région des Pays de la Loire : 50 K€

#### Mobilité internationale

Dispositif Envoléo : dans le cadre de la convention signée avec la Région Pays de la Loire, les étudiants de l'Université de Nantes bénéficient d'une aide pour la mobilité internationale sortante.

Au titre de l'année universitaire 2017-2018, 834 mobilités ont été aidées.

Soutien Région des Pays de la Loire : 604,5 K€

## Promotion de la recherche et de l'innovation

### Allocations de thèses cofinancées

L'appel à projets de la Région Pays de la Loire a permis de financer en 2018 trois allocations de thèse cofinancées avec un grand organisme de recherche ou projet européen et quatre allocations de thèses en sciences humaines et sociales cofinancées avec l'Université de Nantes.

Soutien Région des Pays de la Loire : 334 K€

### Renforcement des équipements des laboratoires

Cet appel à projets de la Région des Pays de la Loire, lancé en avril 2018, a permis de financer quatre équipements mi-lourds et quatre petits équipements.

Soutien Région des Pays de la Loire : 322 K€

## Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique

### Projet « CST by UN 2018 »

En 2018, la Région a apporté un soutien déterminant à la structuration de la mission pour la diffusion de la culture scientifique et technique de l'Université de Nantes. La subvention régionale au projet « CST by UN 2018 » a ainsi permis de renforcer l'équipe à travers le recrutement d'une chargée de médiation scientifique, d'organiser des projets d'envergure : Nuit blanche chercheurs, Ma thèse en 180 secondes, soirée grand public des Journées scientifiques... et également d'accompagner les initiatives des laboratoires, notamment dans le cadre de la Fête de la science.

Soutien Région des Pays de la Loire : 100 K€

### Appels à projets

L'Université de Nantes participe aux différents appels à projets (Paris scientifiques, Étoiles Montantes, Connect Talent) et dispositifs d'accompagnement structurants mis en place par la Région des Pays de la Loire pour soutenir les actions menées par ses laboratoires. En 2018, ce sont environ 3,8 M€ qui ont été attribués à l'Université de Nantes dans le cadre de ces dispositifs, auquel s'ajoutent encore 360 K€ provenant des appels à projets internes des démarches intégrées Recherche-Formation-Innovation. En particulier, l'Université de Nantes été lauréate du financement de 8 projets suite à l'appel à projets « Paris Scientifiques 2018 » pour un montant total de plus d'1 M€.

Soutien Région des Pays de la Loire : 4,16 M€

## ZOOM SUR LES APPELS À PROJETS

### Connect Talent > arrivée à Nantes de Leïla Tirichine

Leïla Tirichine a rejoint depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 le laboratoire Fonctionnalité et ingénierie des protéines (UFIP) avec un soutien financier important de la Région des Pays de la Loire (700 K€) et de Nantes Métropole (180 K€). Directrice de recherche au CNRS, Leïla Tirichine était précédemment en poste à l'Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure de Paris. Dans le cadre de son arrivée à l'UFIP, elle développera un projet sur l'épigénétique des microalgues. Le projet visera notamment à améliorer les techniques de production de biomasse et explorer la diversité des microalgues en vue de futures applications industrielles. Il permettra donc de renforcer l'attractivité de la région sur ces thématiques, en lien avec le projet régional EpiSAVMEN, et les unités de recherche GEPEA et MMS.

Soutien Région des Pays de la Loire : 700 K€

### Étoiles Montantes > soutien au projet d'Emilio Bastidas Arteaga

Emilio Bastidas Arteaga, maître de conférences à l'Université de Nantes et chercheur à l'Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), est le porteur du projet BUENO « béton durable pour l'éolien offshore ». Titulaire d'une thèse en Colombie (2009) puis en France (2010), il est l'auteur de 27 articles dans des revues scientifiques internationales. Il a notamment été responsable de tâche pour le projet européen ClimatCon (2015-2017) portant sur la modélisation probabiliste de la carbonatation. Le projet BUENO a pour objectif de montrer la faisabilité d'une méthodologie originale pour évaluer la durée de vie des composantes en béton armé ou précontraint des éoliennes offshore. Les résultats acquis permettront d'apporter les éléments nécessaires à la consolidation du projet de recherche qui sera soumis à l'ERC.



## 2.3 Le Contrat d'objectifs partagés conclu avec la CCI Nantes Saint-Nazaire

Conformément à l'accord cadre pluriannuel 2017-2020, la CCI Nantes Saint Nazaire soutient l'Université de Nantes pour :

- porter la voix des entreprises au sein de l'université
- faciliter le transfert de connaissances et d'innovations vers les entreprises du territoire
- favoriser l'émergence de démarches et de plateformes collaboratives
- transformer les étudiants en véritables catalyseurs d'innovation dans les entreprises
- accompagner le concept de la formation tout au long de la vie
- développer la création de campus attractifs et ouverts
- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche.

### Actions phares soutenues par la CCI Nantes Saint-Nazaire en 2018

#### 170 K€ en fonctionnement

- Dispositif Fil'Innov
- Innovation Campus Day (6 et 7 novembre 2018)
- Actions université-entreprises
- Exposition itinérante des savoir-faire de l'Université de Nantes
- Adhésion de l'Université de Nantes au World Trade Center Atlantique

## 2.4 Le Contrat d'objectifs partagés conclu avec la CARENE

Signé en 2016 pour une durée de cinq ans, ce contrat vise à :

- soutenir les filières d'excellence (génie civil / mécanique et électrique, génie des procédés / microalgues, logistique et supply-chain),
- adapter l'offre de formation aux besoins du territoire,
- soutenir les liens entre l'Université de Nantes et l'entreprise,
- renforcer l'attractivité du pôle nazairien auprès des chercheurs et des étudiants.

La CARENE s'est engagée à hauteur de 800 K€ pour la durée du contrat (hors avenant immobilier).

### Actions phares soutenues par la CARENE en 2018

#### 160 K€ en fonctionnement

- Soutien au programme WEAMEC (programmes FIRMAIN, ROS-3D, OPT-EMR)
- Soutien à la recherche logistique
- Dispositif Fil'Innov
- Événements : L'industrie, c'est aussi pour les filles (17 mai 2018), Congrès éco matériaux (10 au 12 octobre 2018), Innovation Campus Day (13 et 14 novembre 2018)
- Dynamisation de la vie étudiante : Journée de rentrée des campus de Saint-Nazaire le 28 septembre 2018

# 3

## Annexe

> Rapport annuel  
de performances 2018

> Programme n°150  
Formations supérieures et recherche universitaire

> Programme n°231  
Vie étudiante

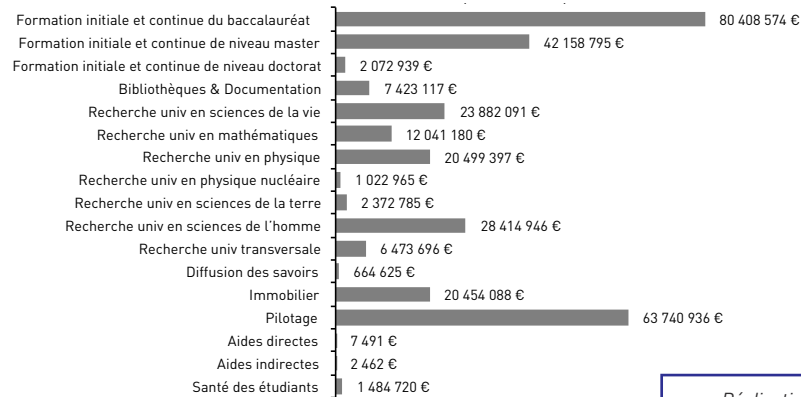


## Programme n°150 et n°231:

### Récapitulatif des actions

| Actions      | Intitulé  | Dépenses réalisées 2018 (en €) |
|--------------|---|--------------------------------|
| 101          | Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence | 80 408 574 €                   |
| 102          | Formation initiale et continue de niveau master             | 42 158 795 €                   |
| 103          | Formation initiale et continue de niveau doctorat           | 2 072 939 €                    |
| 105          | Bibliothèques et documentation                              | 7 423 117 €                    |
| 106          | Recherche univ en sciences de la vie                        | 23 882 091 €                   |
| 107          | Recherche univ en mathématiques                             | 12 041 180 €                   |
| 108          | Recherche univ en physique                                  | 20 499 397 €                   |
| 109          | Recherche univ en physique nucléaire                        | 1 022 965 €                    |
| 110          | Recherche univ en sciences de la terre                      | 2 372 785 €                    |
| 111          | Recherche univ en sciences de l'homme                       | 28 414 946 €                   |
| 112          | Recherche univ transversale                                 | 6 473 696 €                    |
| 113          | Diffusion des savoirs                                       | 664 625 €                      |
| 114          | Immobilier  | 20 454 088 €                   |
| 115          | Pilotage dépenses non décaissables                          | 63 740 936 €                   |
| 201          | Aides directes  | 7 491 €                        |
| 202          | Aides indirectes  | 2 462 €                        |
| 203          | Santé des étudiants   | 1 484 720 €                    |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>313 124 808 €</b>           |

#### Réalisation de dépenses 2018 par action



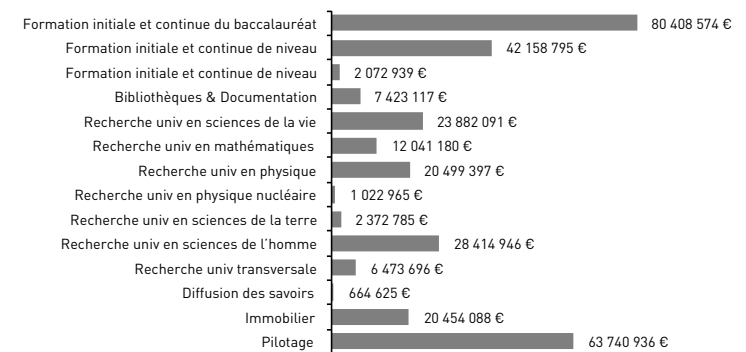
Réalisation  
de dépenses 2018:  
313 124 808 €

## Programme n°150: Formations supérieures et recherche universitaire

### Récapitulatif des actions

| Actions      | Intitulé  | Dépenses réalisées 2018 (en €) |
|--------------|---|--------------------------------|
| 101          | Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence | 80 408 574 €                   |
| 102          | Formation initiale et continue de niveau master             | 42 158 795 €                   |
| 103          | Formation initiale et continue de niveau doctorat           | 2 072 939 €                    |
| 105          | Bibliothèques et documentation                              | 7 423 117 €                    |
| 106          | Recherche univ en sciences de la vie                        | 23 882 091 €                   |
| 107          | Recherche univ en mathématiques                             | 12 041 180 €                   |
| 108          | Recherche univ en physique                                  | 20 499 397 €                   |
| 109          | Recherche univ en physique nucléaire                        | 1 022 965 €                    |
| 110          | Recherche univ en sciences de la terre                      | 2 372 785 €                    |
| 111          | Recherche univ en sciences de l'homme                       | 28 414 946 €                   |
| 112          | Recherche univ transversale                                 | 6 473 696 €                    |
| 113          | Diffusion des savoirs                                       | 664 625 €                      |
| 114          | Immobilier  | 20 454 088 €                   |
| 115          | Pilotage  | 63 740 936 €                   |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>311 630 135 €</b>           |

#### Réalisation de dépenses 2018 par action



Réalisation  
de dépenses 2018:  
311 630 135 €

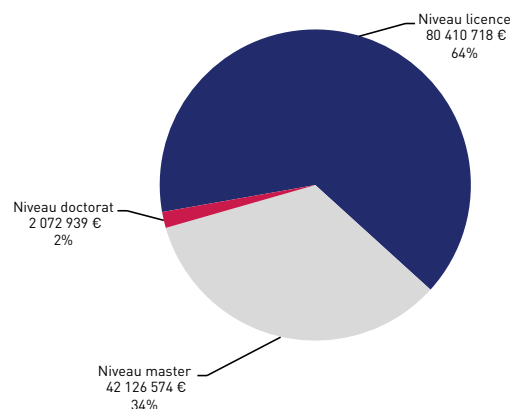
## Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>OBJECTIF 1</b> | <b>Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue</b>  |
| INDICATEUR 1.1    | Activité de la formation continue  |
| <b>OBJECTIF 2</b> | <b>Améliorer la réussite des étudiants</b>   |
| INDICATEUR 2.1    | Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans   |
| INDICATEUR 2.2    | Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans  |
| INDICATEUR 2.3    | Taux de réussite des étudiants en doctorat   |
| <b>OBJECTIF 3</b> | <b>Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements</b>   |
| INDICATEUR 3.1    | Mobilité internationale des étudiants  |
| <b>OBJECTIF 4</b> | <b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>   |
| INDICATEUR 4.1    | Nombre d'articles scientifiques publiés par les enseignants-chercheurs   |
| <b>OBJECTIF 5</b> | <b>Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</b>   |
| INDICATEUR 5.1    | Revenus consolidés de la valorisation de la recherche  |
| <b>OBJECTIF 6</b> | <b>Améliorer l'efficacité des opérateurs</b>   |
| INDICATEUR 6.1    | Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques   |
| INDICATEUR 6.2    | Ressources propres   |
| INDICATEUR 6.3    | Taux d'occupation de locaux  |
| INDICATEUR 6.4    | Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des enseignants-chercheurs (EC) et enseignants (E)   |
| INDICATEUR 6.5    | Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) |

## Récapitulatif des actions en faveur de la formation

| Actions      | Intitulé  | Réalisation de dépenses 2018 (€) |
|--------------|---|----------------------------------|
| 101          | Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence | 80 408 574 €                     |
| 102          | Formation initiale et continue de niveau master             | 42 158 795 €                     |
| 103          | Formation initiale et continue de niveau doctorat           | 2 072 939 €                      |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>124 640 309 €</b>             |

Volet formation initiale  
Réalisation de dépenses 2018 par action



Réalisation de dépenses 2018 :  
124 640 309 €

## Objectif 1 Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

### Indicateur 1.1 : Activité de la formation continue

|  | 2015      | 2016      | 2017      | Cible 2021 | Taux de croissance attendu |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|----------------------------|
| 1- Heures stagiaires   | 1 179 843 | 1 115 734 | 1 020 651 | 1 400 000  | + 18 %                     |
| 2- Nombre de diplômés en formation continue dont Validation des acquis de l'expérience (VAE) | 4 944     | 3 839     | 3 702     | 5 500      | + 11 %                     |
|  | 35        | 52        | 62        | 60         | + 71 %                     |
| 3- Chiffre d'affaires de la formation continue (M€)  | 9,62      | 8,35*     | 8,54      | 13         | + 35 %                     |

\*Données remontées au ministère pour l'enquête PAP RAP 2017. Mise en œuvre décret GBCP en 2016 : périmètre de constat des recettes différent de celui du BPF. Prise en compte des recettes encaissées et rapprochées. Également constat de la modification d'imputation des recettes VAE et DAEU entre 2015 et 2016.

### Commentaires de l'université

La Formation continue de l'Université de Nantes intègre, depuis 2014, les réformes de son secteur avec la création du compte personnel de formation (CPF) et la mise en œuvre du décret qualité. La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel impacte la stratégie des établissements d'enseignement supérieur en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Ces impacts auront une incidence sur l'offre de formation et sans doute sur les chiffres d'affaires pour les années de transition, à savoir 2019 et 2020.

L'établissement a cependant anticipé ces changements avec notamment la création de ses premiers certificats d'université, dont deux inscrits à l'inventaire RNCP. L'offre de formation pluridisciplinaire se développe, et les actions intra entreprises également, sous l'action marketing et commerciale pilotée par la Direction d'appui à la formation continue.

Dans le cadre de la démarche qualité, l'obtention de la certification de services FCU a été obtenue le 9 février 2018. L'établissement poursuit actuellement sa démarche d'amélioration continue avec une phase d'audit interne, puis un audit à 18 mois qui se déroulera au début de l'été 2019.

En ce qui concerne la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), l'Université de Nantes a intégré les évolutions en cours pour augmenter les recours à la VAE et adapter son dispositif en conséquence. Ainsi, l'établissement repense le processus de reprise d'études avec la mise en œuvre d'un dispositif de réingénierie de parcours. Par ailleurs, l'établissement renforce sa réflexion sur le développement économique avec la mise en place d'un audit sur la relation entreprise.

La Direction d'appui à la formation continue lance par ailleurs un « Learning HUB » visant à accompagner en transversalité et en interdisciplinarité les transformations numériques, managériales et technologiques.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Unités de mesure   | 1 - Heures-stagiaires<br>(cumul des heures suivies par chaque personne en formation)<br>2 - Nombre de diplômés en formation continue dont Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE)<br>3 - Recettes en millions d'euros (M€) |
| Champ de la mesure | Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.   |

## Objectif 2 Améliorer la réussite des étudiants

### Indicateur 2.1 : Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans

| Période                      | Taux de réussite |
|------------------------------|------------------|
| Diplômés 2014 (cohorte 2011) | 47,8%            |
| Diplômés 2015 (cohorte 2012) | 42,9%            |
| Diplômés 2016 (cohorte 2013) | 45,8%            |
| Diplômés 2017 (cohorte 2014) | 44,2%            |
| <b>Cible 2021</b>            | <b>44%</b>       |

#### Commentaires de l'université

Afin d'améliorer les taux de réussite des étudiants en licence, l'Université de Nantes poursuit notamment le renforcement de son dispositif bac -3/bac +3. Plus précisément, l'université poursuit ses actions d'information à destination des lycéens en amont de leur inscription en vue de mieux accompagner les choix d'orientation (étudiants ambassadeurs, JPO, université à l'essai, partenariats institutionnels tels que le réseau des COP, dispositif Bric...). L'université continue également à accompagner les étudiants de L1 dans leur parcours de formation et en particulier dans le cadre de la réorientation du 2<sup>e</sup> semestre et ce, afin de les aider à construire leur projet d'études et professionnel. De plus, dans le cadre de ces réorientations, des dispositifs spécifiques sont à l'étude pour permettre aux étudiants en réorientation de valider les crédits du 1<sup>er</sup> semestre autrement qu'en session de rattrapage (portabilité des ECTS -European Credits Transfer System-).

Enfin, dans le cadre de l'offre de formation 2017-2021, l'Université de Nantes met en place une spécialisation progressive pour toutes ses 1<sup>res</sup> années de licence, ainsi que le déploiement de parcours accompagnés pour les étudiants éloignés des attendus de la formation dans laquelle ils sont inscrits. L'un des effets positifs attendus est de faciliter la poursuite d'études des étudiants qui s'inscrivent en licence en leur permettant de se spécialiser progressivement et d'adapter leur parcours de formation en fonction de leur projet d'études.

|                |  |
|----------------|--|
| Source         | MESRI/SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)  |
| Mode de calcul | La méthode utilisée tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. |

### Indicateur 2.2 : Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans

| Période                      | Taux de réussite |
|------------------------------|------------------|
| Diplômés 2014 (cohorte 2012) | 46,3%            |
| Diplômés 2015 (cohorte 2013) | 53,9%            |
| Diplômés 2016 (cohorte 2014) | 55,5%            |
| Diplômés 2017 (cohorte 2015) | 56,4%            |
| <b>Cible 2021</b>            | <b>60%</b>       |

#### Commentaires de l'université

La mise en place de la loi portant adaptation du second cycle de l'ESR au système LMD devrait avoir pour conséquence une diminution du taux d'étudiants non présents en n-1 pour les M2. À part certaines mentions portées par l'UFR de droit et sciences politiques, le recrutement en master est sélectif à l'entrée de la première année du cycle. Cela permet de sécuriser le parcours des étudiants au sein de la mention et du parcours type pour lequel les étudiants candidatent. La cohérence des parcours ainsi réalisés devrait avoir une incidence positive sur les taux de réussite *in fine*.

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Nature des données de base | Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors master enseignement) l'année n/n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors master enseignement) l'année précédente.<br>Les formations prises en compte en master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la maîtrise et la maîtrise IUP, le DEA et le DESS.<br>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur. |
| Source                     | Données administratives du ministère recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)  |
| Mode de calcul             | Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n/n+1 et en n+1/n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1/n+2.<br>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de master à la session n+2.  |

**Indicateur 2.3 : Taux de réussite des étudiants en doctorat**

|  | Taux de l'établissement en 2015 | Taux de l'établissement en 2016 | Taux de l'établissement en 2017 | Taux de l'établissement en 2018 | Cible 2021 |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois | 50 %                            | 45 %                            | 42 %                            | 40,6 %                          | 55 %       |
| Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois | 76,4 %                          | 74,8 %                          | 73,5 %                          | 68,8 %                          | 80 %       |

**Commentaires de l'université**

En 2018, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de garantir un meilleur suivi des étudiants en doctorat, notamment en cas de thèse longue. Un avis circonstancié du directeur d'École doctorale (ED) est demandé pour toute réinscription à partir de la 7<sup>e</sup> année (à partir de 10 ans pour les doctorants ayant obtenu une majoration lors de l'inscription). Depuis la rentrée 2018, un courrier est systématiquement envoyé à chaque doctorant demandant une 6<sup>e</sup> année d'inscription rappelant la durée légale du doctorat (3 ans) puis un courrier informant de la dernière inscription si une 7<sup>e</sup> année est demandée avec indication des délais pour déposer le dossier de soutenance avant la fin de l'année universitaire. Un état d'avancement des travaux est demandé et envoyé à l'ED à une date définie.

Les doctorants financés par contrat doctoral de la Région sont désormais informés des délais imposés par la Région pour la soutenance. La soutenance devant avoir lieu dans les 5 ans, les doctorants ont connaissance dès la première année de l'importance de soutenir en respectant le calendrier.

Par ailleurs, plusieurs facteurs peuvent expliquer la durée des thèses, notamment en sciences humaines et sociales. Le manque de financement spécifiquement en sciences humaines et sociales reste un frein pour soutenir dans des délais courts. Certaines disciplines, notamment juridiques, ne peuvent soutenir en 3 ans comme le prévoit l'arrêté au risque de présenter un dossier insuffisant pour les qualifications.

À noter que le nombre de soutenances par année civile reste stable ces dernières années (autour de 230), avec un pic en 2017 avec 250 soutenances. En 2018, l'Université de Nantes a eu son premier docteur par Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Source

Établissement Université de Nantes, DRPI

**Objectif 3 Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements****Indicateur 3.1 : Mobilité internationale des étudiants**

|  | 2015-2016 | 2016-2017 | Cible 2021 |
|--|-----------|-----------|------------|
| <b>Mobilité entrante</b>   |           |           |            |
| Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence                                    | 1971      | 2211      | 2350       |
| Nombre d'étudiants inscrits en Licence   | 23 510    | 23 065    | 27 900     |
| Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence                                | 8,38 %    | 9,59 %    | 8,42 %     |
| Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)          | 1379      | 1481      | 1800       |
| Nombre d'étudiants inscrits en Master (hors Master enseignement)   | 12 457    | 12 774    | 14 000     |
| Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)      | 11,07 %   | 11,59 %   | 12,86 %    |
| Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat                                   | 447       | 459       | 530        |
| Nombre d'inscrits en Doctorat  | 1268      | 1239      | 1240       |
| Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat                               | 35,25 %   | 37,05 %   | 42,74 %    |
| <b>Mobilité sortante</b>   |           |           |            |
| Nombre de diplômés (Licence et Master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus          | 565       | 576       | 630        |
| Nombre de diplômés (Licence et Master)   | 9260      | 9017      | 11 000     |
| Proportion des diplômés (Licence et Master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%) | 6,10 %    | 6,38 %    | 5,73 %     |

**Commentaires de l'université**

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits en licence et en doctorat a d'ores et déjà atteint la cible fixée grâce à la dynamique d'ouverture internationale de l'université et de ses laboratoires de recherche.

En ce qui concerne la mobilité sortante, le nombre de diplômés ayant réalisé une mobilité internationale a également atteint la cible fixée, et l'établissement continuera d'assurer la promotion des dispositifs de mobilité auprès des étudiants, afin de consolider la mobilité tant entrante que sortante. Un levier communication : les formations ouvertes à l'international seront davantage valorisées par des outils de communication en particulier en ligne, dans le cadre de la mise en place du nouveau site web, ainsi que par la mise à jour du site web anglais (nouvelle interface). Pour le développement des co-tutelles, le levier d'action de l'établissement concerne en particulier la qualité de ses services d'accueil à travers le guichet unique d'accueil des étudiants internationaux et la Maison des chercheurs étrangers. Un levier financier et politique pour le soutien au développement de formations internationales auprès des enseignants-chercheurs grâce à un service de conseil et d'ingénierie de montage de formations internationales au sein de la direction des relations internationales, qui s'est renforcé en interne depuis 2018, et en externe via les équipes opérationnelles des projets régionaux recherche formation innovation, Connect Talent, ou NEXt (Nantes Excellence Trajectory). Des dispositifs de soutien aux mobilités des enseignants, via des appels d'offres du conseil universitaire des relations internationales de l'université, le soutien des collectivités territoriales, pour l'accueil de chercheurs étrangers de renom notamment, seront également poursuivis. L'aide au montage de projets scientifiques internationaux sera également un levier pour identifier des possibilités de financements externes de thèses en co-tutelles.

Le renforcement des coopérations internationales structurées ou de laboratoires internationaux participera au développement des co-tutelles internationales.

Unité de mesure Étudiant

Champ de la mesure

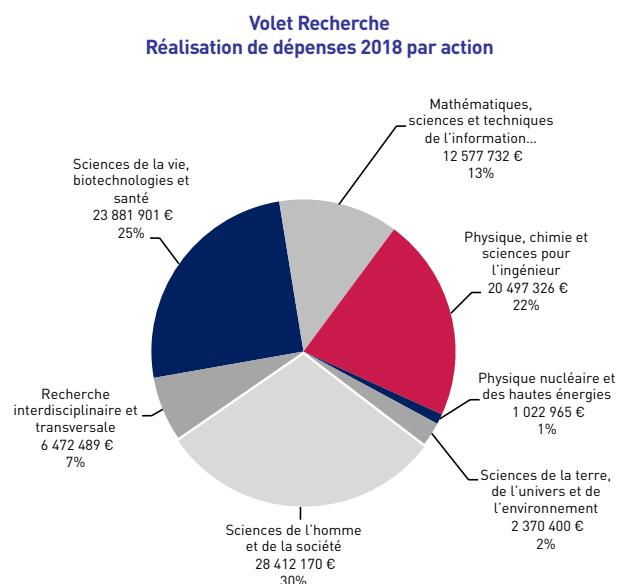
Mobilité entrante : un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Mobilité sortante : ne sont pris en compte que les étudiants dont la durée du séjour à l'étranger est supérieure ou égale à un semestre pendant leur cursus.

Source

Données fournies par l'établissement Université de Nantes

## Récapitulatif des actions en faveur de la Recherche

| Actions      | Intitulé   | Dépenses réalisées 2018 (en €) |
|--------------|--|--------------------------------|
| 106          | Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé              | 23 882 091 €                   |
| 107          | Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information... | 12 041 180 €                   |
| 108          | Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur             | 20 499 397 €                   |
| 109          | Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies                 | 1 022 965 €                    |
| 110          | Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement  | 2 372 785 €                    |
| 111          | Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société                      | 28 414 946 €                   |
| 112          | Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale                           | 6 473 696 €                    |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>94 707 060 €</b>            |



Réalisation de dépenses 2018 :  
94 707 060 €

## Objectif 4 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

### Indicateur 4.1 : Nombre d'articles scientifiques publiés par les enseignants-chercheurs

|   | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017                | cible 2021 |
|---|------|------|------|------|------|---------------------|------------|
| Nombre de publications (toutes disciplines) | 1827 | 2000 | 2184 | 2217 | 2394 | 2246 <sup>(1)</sup> | 3162       |

### Commentaires de l'université

La base de référence bibliométrique utilisée, le Web Of Science (WoS) de la société Clarivate Analytics, est une base de données permettant d'identifier notamment les publications parmi des milliers de revues internationales parmi les mieux cotées dans le monde. Si cette base est relativement représentative pour les disciplines bien internationalisées, elle l'est moins pour les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible.

(1) Dans son rapport sur les publications scientifiques de l'Université de Nantes 2012 à 2017, l'OST IPERU précise que la dernière année civile de référence (dans le cas présent, 2017) n'est complète qu'à 95% et que les citations à 2 ans sont très incomplètes. En cela, la production pour l'année 2017 est relativement comparable à 2016.

En 2019, la publication par l'Université de Nantes d'une charte de signature des publications scientifiques doit permettre une affiliation plus homogène et systématique des publications de ses chercheurs de l'Université de Nantes à leur établissement employeur.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Unité de mesure    | Nombre de publications  |
| Champ de la mesure | Nombre de publications scientifiques produites par les enseignants-chercheurs et chercheurs des unités de recherche dont l'UN est tutelle par année civile et référencées en tant qu'« articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées (ACL) » par la base de référence bibliométrique Web Of Science (WoS). |
| Source             | Extérieure à l'établissement (WoS)  |

## Objectif 5 Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

### Indicateur 5.1 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

|                                      | 2015*       | 2016*        | 2017*       | 2018*        | cible 2021   |
|--------------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Contrats et prestations de recherche | 4 821 784 € | 15 863 800 € | 9 930 246 € | 16 809 611 € | 12 500 000 € |

\* Données remontées lors du RAP 2015, 2016, 2017 et 2018

#### Commentaires de l'université

Le projet Isite NEXt a généré environ 7 M€ de recettes supplémentaires provenant de l'ANR (investissement d'avenirs) hors Labex et Idefis, expliquant la forte augmentation de revenus entre 2017 et 2018.

Sur les 2 autres sources considérées, les ressources de l'établissement restent globalement stables :

- Contrats de prestation et de valorisation : 2,8 M€ en 2018 (-4,8% par rapport à 2017)
- ANR hors investissement d'avenir : 3,3 M€ en 2018, soit -17% par rapport à 2017 malgré un nombre de projets retenus similaires. La baisse de subvention s'explique par le fait que les projets financés au titre de l'appel à projets ANR 2018 ont été contractualisés tardivement et ne recevront de financement qu'en 2019.

L'Université de Nantes, à travers la DRPI, s'est dotée d'une organisation permettant de développer les interactions entre public-privé. Le fonctionnement avec les structures de valorisation se stabilise. La filiale Capacités a changé de direction en 2018 et travaille sur une nouvelle stratégie de développement. L'université a engagé en fin 2018 un audit sur le développement économique de ses activités et se poursuivra en 2019.

La DRPI mène en lien avec les autres directions de l'université travaillant avec les entreprises (DAFC, SUIO, Fondation, Capacités...) des actions de promotion des compétences de l'UN sur la Recherche, l'Innovation et la Formation. Par ailleurs, la création d'un nouveau service au sein de la DRPI, dédié à l'accompagnement des démarches de réponses aux appels à projets, à vocation à améliorer la participation de nos enseignants-chercheurs aux programmes de financement locaux, nationaux et internationaux.

La DRPI a notamment porté le projet Disrupt Campus (financement PIA 796 K€) qui est un bel exemple d'un dispositif rassemblement ces trois items en intégrant également le développement de la culture entrepreneuriale auprès de nos étudiants. Deux projets de valorisation, qui contribuent à la visibilité des compétences de l'UN, ont été mis à l'honneur notamment dans les médias : Batiprint 3D et Microsphère500.

À noter que l'année 2019 marquera le retour sur une licence d'exploitation de plusieurs brevets en santé d'un montant de 522 K€.

L'université continue à développer des actions visant à augmenter ses ressources propres :

- politique de signature commune : en cours de finalisation, en lien avec les autres établissements tutelles des unités de recherche, en particulier, les fondateurs de la nouvelle université
- appui de l'établissement aux candidats aux appels à projets Connect Talents et NEXt Talents
- développement d'un programme d'accompagnement des unités de recherche dans la définition d'une « stratégie Europe » visant à développer leur implication dans les programmes de financement européens (H2020, H-Europe), en lien avec CAP Europe UBL
- refonte de la version anglaise des pages Internet de l'université, notamment sur le volet recherche et la mise en valeur des grands projets de recherche en cours au sein de l'établissement
- poursuite du déploiement du programme Fit'Innov d'accompagnement à l'innovation et la valorisation sur les filières stratégiques de l'établissement
- participation des unités de recherche aux appels à projets de l'initiative NEXt.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Champ de la mesure | Ressources financières comptabilisées :<br>ANR investissements d'avenir (74411) ANR hors investissement d'avenir (74412)<br>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) |
| Source             | Données fournies par l'établissement  |

## Récapitulatif des actions en faveur du pilotage, de l'immobilier

| Actions      | Intitulé                       | Dépenses réalisées 2018 (en €) |
|--------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 105          | Bibliothèques et documentation | 7 423 117 €                    |
| 113          | Diffusion des savoirs          | 664 625 €                      |
| 114          | Immobilier                     | 20 454 088 €                   |
| 115          | Pilotage                       | 63 740 936 €                   |
| <b>TOTAL</b> |                                | <b>92 282 766 €</b>            |

## Objectif 6 Améliorer l'efficacité des opérateurs

### Indicateur 6.1 : Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques

|  | 2015                   | 2016                   | 2017                   | cible 2021          |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées | 60,07 heures / semaine | 60,36 heures / semaine | 60,36 heures / semaine | 61 heures / semaine |
|  |                        |                        |                        | +1,5%               |

#### Commentaires de l'université

Divers aléas et modifications de calendrier n'ont pas permis de concrétiser le projet d'ouverture du samedi après-midi sur le campus Tertre/Censive, en BU Droit, économie et gestion. En effet, celle-ci faisant l'objet d'un financement de Nantes Métropole pour le réaménagement du rez-de-chaussée, elle a vu ses priorités se reporter sur l'établissement d'un projet immobilier définissant les besoins dans un délai très rapide (travaux commencés au deuxième semestre 2018). Dès lors, il était difficile de mobiliser l'équipe sur la problématique d'une extension d'horaires.

En revanche, le projet d'amélioration des ouvertures s'est bien recentré sur la BU Santé où le service NoctamBU était saturé. L'ensemble de la BU a été ouverte le samedi après-midi à partir du 13 octobre 2018 avec du personnel de bibliothèques, ce qui permet d'ajouter 200 places assises sur ce créneau très demandé. Il n'y a donc pas eu d'augmentation des horaires, mais une amélioration de l'offre en termes de places, avec une réduction notable de la file d'attente sur le logiciel de réservation des places, et une amélioration de la qualité de service grâce à la fourniture de l'ensemble des services sur cette plage horaire.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Champ de la mesure | Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ouvertes au moins 45 heures par semaine</li> <li>• dotées de plus de 100 places assises.</li> </ul> Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure. |
|--------------------|--|



## Indicateur 6.2 : Évolution des ressources propres

|  | 2015                | 2016                 | 2017                | 2018                | cible 2021          |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Droits d'inscription (1)   | 6 864 818 €         | 6 295 862 €          | 4 492 704 €         | 5 927 522 €         | 7 000 000 €         |
| Formation continue (2)   | 9 620 624 €         | 8 346 982 €          | 12 811 775 €        | 12 689 094 €        | 13 000 000 €        |
| Taxe d'apprentissage (3)   | 4 728 881 €         | 5 501 936 €          | 6 678 360 €         | 2 214 899 €         | 2 500 000 €         |
| Contrats et prestations de recherche, dont subventions ANR (4)   | 4 821 784 €         | 15 863 800 €         | 9 930 246 €         | 16 809 611 €        | 12 500 000 €        |
| Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5) | 28 504 285 €        | 59 411 915 €         | 57 054 825 €        | 36 357 870 €        | 45 000 000 €        |
| Dons et legs des fondations (6)                                  |                     | 25 510 €             | 30 010 €            | 55 706 €            |                     |
| Produits exceptionnels (7)                                       |                     |                      |                     |                     |                     |
| Autres ressources propres (8)                                    | 8 630 349 €         | 6 633 111 €          | 5 017 982 €         | 7 153 674 €         | 7 500 000 €         |
| <b>Total</b>   | <b>63 170 741 €</b> | <b>102 079 116 €</b> | <b>96 015 902 €</b> | <b>81 208 376 €</b> | <b>87 500 000 €</b> |

## 1 - À partir de 2016 : mise en œuvre du décret GBCP

- Recettes : rapprochement entre le versement du client et la facture de vente émise par l'établissement (pour rappel mode de comptabilisation en 2015 : factures de ventes prises en charge par l'agence comptable).
- Plus de distinction entre les recettes de fonctionnement et d'investissement mais seulement entre les recettes fléchées (opérations pluriannuelles dont le montant total est supérieur à 1 M€) et globalisées.
- Point d'entrée pour le calcul : le fonds, qui est un objet réglementaire.

## 2 - Évolution des recettes entre 2015 et 2016

- En 2016 : prise en compte des ressources d'investissement.
- Formation continue : modification d'imputation des recettes VAE et DAEU entre 2015 et 2016.
- Régularisation des contrats pluriannuels gérés à l'achèvement jusqu'en 2015. Conséquence : recettes à hauteur de 41 M€.

À partir de 2016, ces contrats sont gérés à l'avancement, en respectant l'instruction de 2013 sur les subventions. Une écriture de régularisation a été opérée en comptabilité générale à hauteur de 41 M€.

## 3 - Évolution des recettes entre 2017 et 2018

- Taxe d'apprentissage : à partir de 2018, le CFA n'est plus intégré à l'université (pour information, montant 2016 de la TA collectée au CFA en 2017 = 4,5 M€).
- Subventions : en 2017, plusieurs subventions fléchées sur des projets immobiliers d'envergure ont été perçues (12,7 M€ : versement pour le projet Nouveau Tertre ; 5 M€ : versement pour le quartier de la création en 2017 ; 2 M€ : versement pour le laboratoire CEISAM ; 1 M€ : versement pour le raccordement au réseau de chaleur).

## 4 - Cible 2021

- Contrats et prestations de recherche, dont subventions ANR : les 12,5 M€ de la cible 2021 comprennent les 7,5 M€ par an que l'établissement percevra de l'ANR dans le cadre de l'ISITE.
- Subventions : les 45 M€ comprennent les 5 M€ par an que l'établissement percevra des collectivités locales dans le cadre de l'ISITE.
- De manière générale, l'établissement a identifié plusieurs axes de progression : projets PIA, développement de formations payantes courtes et des ressources de l'Université Permanente, soutien de la Fondation, augmentation de notre filiale dans tous les domaines de recherche.

## Indicateur 6.3 : Taux d'occupation des locaux

|                   | Situation actuelle (2017*)    |                  |                       |                          | Taux d'occupation attendu en 2021 |
|-------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------------------|
|                   | Nombre d'heures d'utilisation | Nombre de salles | Total surfaces SHON   | Taux d'occupation réelle |                                   |
| Amphithéâtres     | 77 763                        | 74               | 21 776 m <sup>2</sup> | 93 %                     | 86 %                              |
| Salles banalisées | 570 667                       | 906              | 76 987 m <sup>2</sup> | 56,2 %                   | 60 %                              |
| <b>Total</b>      | -                             | -                | -                     | 64,3 %                   | 65 %                              |

\*Source : calculs réalisés à partir des données provenant de CELCAT, année universitaire 2017-2018.

## Commentaires de l'université

Le taux d'occupation des locaux a fortement évolué ces dernières années grâce aux efforts de rationalisation et d'optimisation des locaux du patrimoine ainsi qu'à travers une volonté d'amélioration et d'harmonisation des pratiques de réservation des salles sur les campus.

Le taux d'occupation des amphithéâtres atteignait 86 % en 2015-2016, contre 93 % en 2017-2018.

Le taux d'occupation des salles banalisées atteignait 54 % en 2015-2016, contre 56,2 % en 2017-2018.

Au global, le taux d'occupation des salles d'enseignement atteint 65 %.

Des efforts restent à poursuivre pour les salles d'enseignement dont le taux d'occupation doit atteindre 60 %.

|                 |  |
|-----------------|--|
| Unité de mesure | Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence   |
| Source          | Enquête annuelle sur la situation immobilière  |
| Mode de calcul  | <p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leur surface respective.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : <math>T = \frac{U/S}{H}</math></p> <p>T : taux d'occupation d'un type de salles<br/> U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles<br/> S : nombre de ce même type de salles<br/> H : quota horaire de référence (1120h)</p> |

**Indicateur 6.4 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des Enseignants Chercheurs (EC) et Enseignants (E)**

|   | Année                | Nombre de personnels EC-E | Nombre de personnels EC-E ayant suivi au moins une formation | Taux  |
|---|----------------------|---------------------------|--|-------|
| Taux d'accès des EC-E à au moins une formation sur l'année civile   | 2016                 | 2145                      | 239  | 11%   |
|   | 2017                 | 2188                      | 230  | 11 %  |
|   | Cible 2021           |                           |  | 20%   |
|   |                      |                           | Nombre de personnels EC-E ayant suivi au moins une formation |       |
| Taux d'accès des EC-E à au moins une formation sur l'année civile dans le domaine de la pédagogie (innovation pédagogique, numérique) | 2016                 | 2 145                     | 86   | 4%    |
|   | 2017                 | 2188                      | 150  | 6,8 % |
|   | Cible 2021 en cumulé |                           |  | 15 %  |

**Commentaires de l'université**

L'adaptation du catalogue de formation aux besoins des personnels EC-E, à travers le développement des formations en langues et en management, a permis de maintenir le taux d'accès aux formations du catalogue en 2017. Parallèlement, le développement de l'offre de formation dans les domaines de l'innovation pédagogique et numérique, mise en oeuvre notamment par le centre de développement pédagogique, a permis d'augmenter le nombre de personnels EC-E formés en 2017.

Source

Système d'information de l'établissement (notamment du logiciel d'aide à la gestion des actions de formation des personnels, LAGAF) DRHDS pôle GDC, centre de développement pédagogique

**Indicateur 6.5 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS)**

|   | Année      | Effectifs BIATSS | Effectifs BIATSS ayant suivi au moins une formation | Taux |
|---|------------|------------------|---|------|
| Part des effectifs BIATSS ayant bénéficié d'au moins une formation sur l'année civile | 2016       | 1655             | 1079  | 65 % |
|   | 2017       | 1621             | 1128  | 70 % |
|   | Cible 2021 |                  |   | 75 % |

**Commentaires de l'université**

La part des effectifs BIATSS ayant suivi au moins une formation au cours de l'année 2017 a augmenté de 5 points par rapport à 2016. L'augmentation des effectifs BIATSS formés en 2017 a concerné principalement les formations aux applications de gestion (applications de scolarité et SIFAC), et dans une moindre mesure, les préparations aux concours, les formations au management et les formations aux métiers de la documentation.

Source

Système d'information de l'établissement (notamment LAGAF) DRHDS et pôle GDC

# Programme n°231: Vie étudiante

## Récapitulatif des actions

| Actions      | Intitulé            | Dépenses réalisées 2018 (en €) |
|--------------|---------------------|--------------------------------|
| 201          | Aides directes      | 7491 €                         |
| 202          | Aides indirectes    | 2462 €                         |
| 203          | Santé des étudiants | 1 484 720 €                    |
| <b>TOTAL</b> |                     | <b>1 494 673 €</b>             |

## Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

| OBJECTIF 1     | Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales |
|----------------|--|
| INDICATEUR 1.1 | Taux de réussite des étudiants boursiers   |
| OBJECTIF 2     | Développer la prévention dans le domaine de la santé   |
| INDICATEUR 2.1 | Taux de suivi individuel des étudiants par le SUMPPS   |

## OBJECTIF ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Objectif 1** Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales.

### Indicateur 1.1 : Taux de réussite des étudiants boursiers

|   | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 | Cible 2017/18 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------------|
| Taux de réussite des boursiers en Licence 3     | 84,6%   | 83,2%   | 84,2%   | 83,6%   | 85%           |
| Taux de réussite des non-boursiers en Licence 3 | 79,5 %  | 80 %    | 80,4 %  | 80,72%  |               |
| Taux de réussite des boursiers en Master 2      | 89,2%   | 84,1%   | 83,1%   | 86,6%   | 84%           |
| Taux de réussite des non-boursiers en Master 2  | 78,1%   | 81,4%   | 79,5%   | 80,9%   |               |

### Commentaires de l'université

Afin d'améliorer les taux de réussite des étudiants en licence, l'Université de Nantes s'appuie notamment sur un renforcement de son dispositif bac -3/bac +3. Plus précisément, l'université poursuit ses actions d'information à destination des lycéens en amont de leur inscription en vue de mieux accompagner les choix d'orientation (étudiants ambassadeurs, JPO, université à l'essai, partenariats institutionnels tels que le réseau des COP, dispositif Bric...).

Depuis l'année universitaire 2017-2018, des modalités spécifiques ont été mises en place pour favoriser la réussite des étudiants en dispense d'assiduité. Toutes les formations doivent prévoir des modalités de contrôle de connaissances spécifiques pour ce public, et un contrat pédagogique est proposé à l'étudiant en dispense d'assiduité.

À compter de la rentrée 2018-2019, tous les étudiants seront concernés par la signature d'un contrat pédagogique à leur entrée en L1. Ce dispositif sera ensuite étendu à toutes les années de licence.

Pour augmenter la réussite globale des étudiants, l'Université de Nantes initiera un travail d'identification et d'analyse de la population d'étudiants non diplômés sur l'année universitaire, afin de réduire le taux d'échec au diplôme des étudiants boursiers ou non boursiers.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Unité de mesure                     | %  |
| Date de la mesure                   | Diplômés en n-1  |
| Champ de la mesure                  | Étudiants boursiers et non boursiers inscrits à un diplôme de Licence ou de Master   |
| Nature des données de base          | Pour chaque année universitaire et pour chaque diplôme (Licence, Master), les données suivantes sont utilisées pour calculer le taux de réussite : <ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre d'étudiants boursiers diplômés</li> <li>le nombre d'étudiants boursiers non diplômés</li> <li>le nombre d'étudiants non boursiers diplômés</li> <li>le nombre d'étudiants non boursiers non diplômés</li> </ul> La population de base est constituée des étudiants inscrits en inscriptions principales en année terminale du cursus (Licence 3 et Master 2)<br>Le diplôme de Licence englobe la Licence générale et la Licence professionnelle. |
| Source                              | Geode – BO XI  |
| Mode de calcul                      | Un taux de réussite est calculé pour chaque population d'étudiants (boursiers et non boursiers). Le taux de réussite, exprimé en pourcentage, est le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés et le nombre d'étudiants inscrits, multiplié par 100.  |
| Service responsable de l'indicateur | DEVU   |

## Objectif 2 Développer la prévention dans le domaine de la santé

### Indicateur 2.1 : Taux de suivi individuel des étudiants par le Service de santé des étudiants

|         | Effectifs étudiants | Nombre d'étudiants en visite au Service de santé des étudiants | Taux de suivi individuel des étudiants par le Service de santé des étudiants |
|---------|---------------------|--|--|
| 2013-14 | 34 158              | 5765   | 16,88%   |
| 2014-15 | 36 140              | 6893   | 19,07%   |
| 2015-16 | 37 233              | 6564   | 17,63%   |
| 2016-17 | 37 078              | 6993   | 18,86%   |
| 2017-18 | 36 507              | 7008   | 19,20%   |

#### Commentaires de l'université

##### COMMUNICATION

Depuis la rentrée 2014-2015, avec l'appui des directeurs de composantes, le service de santé des étudiants bénéficie d'un vrai temps de présentation de ses activités, avec diaporama à l'appui, lors des réunions de rentrée des L1. Pour continuer à stimuler la fréquentation des étudiants de l'université, le service a été présent aux réunions de rentrée des primo-arrivants L1, dans toutes les composantes de l'université, y compris sur les sites délocalisés de la Fleuriaye et de la Chantrerie, afin de présenter aux étudiants, dès leur première année à l'université, les prestations offertes par le service.

La réelle plus-value de ces présentations peut être évaluée par le fait que la demande d'intervention en réunion de rentrée vient désormais des composantes qui nous sollicitent spontanément pour intervenir alors que précédemment il revenait au service de faire la démarche vers les composantes. Les UFR, leurs directeurs et secrétaires généraux, ainsi que les enseignants responsables d'année ont désormais bien identifié le service de santé des étudiants comme lieu ressource vers lequel diriger les étudiants.

La mise à disposition de flyers et d'affiches d'informations sur le service dans les scolarités des composantes, à la direction des relations internationales, est faite dès les chaînes d'inscription pour informer l'étudiant de l'existence d'un service de santé dédié et offrant des prestations globales (médicales, psycho - sociale).

Le service a investi, en début d'année 2018, pour équiper sa salle d'attente d'un écran de diffusion permettant de relayer vers les étudiants, de manière ciblée et dynamique, des informations choisies, notamment en lien avec les grandes campagnes annuelles en santé et avec les campagnes de prévention portées par le service.

##### LA MISE EN PLACE D'UNE ÉVALUATION AUPRÈS DES PUBLICS

Une évaluation de la qualité du service rendu, au travers d'une enquête de satisfaction, a été mise en place en 2017-2018 avec des questionnaires adressés aux usagers du Centre de santé, de janvier à mai 2018. Les résultats de cette enquête, à laquelle 633 étudiants ont répondu, montrent un taux de satisfaction des usagers dont on peut se féliciter et qui s'illustre notamment au travers des réponses aux questions ci-dessous :

|   |   |
|---|---|
| De manière globale, la structure répond-elle bien à vos besoins ? | 96,70% de réponses « satisfaits ou très satisfaits »          |
| Concernant la réponse médicale, degré de satisfaction ?           | 87% des réponses « satisfaits 4/5 ou très satisfaits 5/5 »    |
| Concernant la qualité de l'accueil, degré de satisfaction ?       | 94,40% des réponses « satisfaits 4/5 ou très satisfaits 5/5 » |

Ce questionnaire sera enrichi en 2018-2019 de nouvelles questions pour une meilleure connaissance de nos publics et une meilleure réponse à leurs besoins.

#### LES ÉTUDIANTS RELAIS SANTÉ

Les actions de prévention collectives en santé, mises en place sur les campus avec une équipe d'ERS d'une quinzaine d'étudiants, sensibilisent un plus grand nombre d'étudiants aux questions de santé au travers 3 grandes campagnes d'actions et plusieurs interventions ponctuelles selon des calendriers nationaux :

- autour du thème Alcool et risques associés -#DoseTaSoirée,
- autour de l'alimentation, de l'activité physique et du sommeil pour un mieux-être global - « Manger-Bouger-Rêver »,
- autour de la sexualité dans tous ses aspects incluant la communication inter-personnelle « Sexualité avec un grand C »

Ce dispositif des ERS, opérationnel depuis mars 2016, est un appui pertinent et indispensable à la délivrance des messages forts de prévention, qui doit être pérennisé, sous réserve de disposer des finances nécessaires.

Chaque année, le service répond à des appels à projets afin de trouver les financements nécessaires pour poursuivre ces actions.

Une contractualisation via un CPOM mis en place entre le service et l'ARS en 2017-2018 pour 3 ans a été un vrai plus en ce sens garantissant 28 500€ par an pour ces actions.

Au fil des ans, les ERS sont également de mieux en mieux repérés et sont des vecteurs de communication précieux pour faire connaître le service auprès des étudiants lors des actions sur les différents campus.

Leur communication via une page Facebook dédiée contribue à faire connaître les actions et les messages en prévention portés par le service.

#### FACILITATION DES PRISES DE RENDEZ-VOUS

Le centre de santé des étudiants s'inscrit dans l'offre de soin du territoire. Pour faciliter la prise de rendez-vous pour nos publics, le service a investi dans une plateforme de prise de rendez-vous en ligne, mise en place à la rentrée de 2016-2017 (univ-nantes.contactsante.fr), pour les consultations de soins, pour la prévention bucco-dentaire, et aussi pour les demandes d'aménagement de scolarité pour les étudiants en situation de handicap.

En se basant sur l'enquête qualité adressée de janvier à mai 2018, on constate que les étudiants prennent leurs rendez-vous via cette plateforme en ligne pour 51% d'entre eux, 30% par téléphone et 15% viennent sur place.

La plateforme est accessible 7j/7 et 24h/24 facilitant la prise de rendez-vous des étudiants. En outre, un sms de rappel est adressé la veille aux étudiants ayant communiqué leur numéro de téléphone portable sur la plateforme en ligne, limitant ainsi l'absentéisme et optimisant de fait les plages de rendez-vous proposées par les médecins. Ceci permet de satisfaire un maximum de demandes en soins.

Source

Effectifs étudiants de Scolar G (DEVU)  
Étudiants vus en visite au Service de santé des étudiants, extraits de Calcium.



### **Conception et réalisation graphique**

Direction de la communication

### **Impression**

Impression avec papiers issus de forêts  
gérées durablement et encres végétales

### **Crédits photos**

Christian Chauvet, service photo Université de Nantes  
et Franck Toms pour l'Université de Nantes

---

### **Remerciements**

Remerciements à toutes celles et tous ceux  
qui ont permis la réalisation de cette édition.

---

## **UNIVERSITÉ DE NANTES**

1 quai de Tourville

BP 13 522

44 035 Nantes CEDEX 1

Tél. 02 40 99 83 83

---





UNIVERSITÉ DE NANTES